CAIRN.INFO

INTRODUCTION / L'INSTRUMENTATION ET SES EFFETS DÉBATS ET MISES EN PERSPECTIVE THÉORIQUES

Charlotte Halpern, Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès
in Charlotte Halpern *et al., L'instrumentation de l'action publique*

Presses de Sciences Po | « Académique »

2014 | pages 15 à 62

ISBN 9782724614565

Article disponible en ligne à l'adresse :

https://www.cairn.info/l-iInstrumentation-de-l-action-publique---page-15.htm

Distribution électronique Cairn.info pour Presses de Sciences Po.
© Presses de Sciences Po. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Ecole Normale Supérieure - Paris - - 129.199.59.249 - 27/04/2020 10:20 - © Presses de Sciences Po

Introduction / L'INSTRUMENTATION ET SES EFFETS
DÉBATS ET MISES EN PERSPECTIVE THÉORIQUES

Charlotte Halpern, Pierre Lascoumes, Patrick Le Galès

Comment s'organise l'action collective ? Comment les acteurs coopèrent-ils ? Centré sur les aspects concrets et les supports matériels de l'action collective, ce chapitre introductif dresse un bilan des débats et controverses sur l'instrumentation et la manière dont cette notion est mobilisée par différentes disciplines (sciences de gestion, sociologie des sciences et des techniques, économie) et divers courants de la science politique pour analyser les formes d'action collective des marchés, du capitalisme, des entreprises et de l'autorité publique.

Mots clés : *action – politique publique – débats théoriques – management – économie – quantification – socio-histoire – État – gouvernement – sciences sociales*

La réflexion sur les instruments d'action publique et, plus souvent encore, celle portant sur l'action publique envisagée sous l'angle de son instrumentation ont été beaucoup discutées et approfondies durant ces dix dernières années. Les contributions réunies dans notre ouvrage, *Gouverner par les instruments*, paru en 2004[1] ne prétendaient pas clore un domaine d'étude, mais contribuer à nourrir les débats sur l'action publique. Cette sous-partie de la sociologie politique était alors dominée par les approches en termes d'acteurs, d'idées et d'institutions. Nous avons entrepris de déplacer le regard vers les technologies de gouvernement. Ce tournant réflexif nous a ensuite conduits à renforcer les liens avec d'autres disciplines des sciences sociales, en particulier l'économie, l'histoire et la sociologie, qui, chacune selon sa logique, se sont toujours intéressées aux moyens de l'action collective.

1. *Lascoumes et Le Galès, 2004.*

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Ecole Normale Supérieure - Paris - - 129.199.59.249 - 27/04/2020 10:20 - © Presses de Sciences Po

À l'époque, notre réflexion avait pour point de départ des questions classiques : Comment s'organise l'action collective ? Comment coopèrent les acteurs ? La recherche en sciences sociales a donné des réponses très diverses à ces questions. Nous avons délibérément centré notre programme de recherche sur les aspects concrets, sur les supports matériels de ces activités combinés à des représentations : les instruments, les outils, les dispositifs, tels qu'ils ont été, à l'origine, valorisés par les sciences de gestion et la sociologie des sciences et des techniques. Ces travaux ont conduit à une révision profonde de ces intermédiaires de l'action collective, en les valorisant, en leur donnant un statut d'actant parfois, en partie autonome et orientant les comportements des acteurs. Cette approche a progressivement pénétré des secteurs très divers des sciences sociales pour, au-delà des sciences et des techniques, aider à l'analyse des marchés, du capitalisme, des entreprises et de différentes formes d'action collective liées à l'autorité publique.

Nous avions mobilisé cette approche pour mieux comprendre l'action publique, car nous avions empiriquement repéré, dans beaucoup de secteurs (l'urbain, l'environnement, l'Europe, la finance, etc.), l'importance des instruments et de l'instrumentation de l'action publique. Non seulement ils se révélaient d'excellents traceurs de changement (bousculant l'histoire, faisant apparaître des scènes discrètes), mais ils pouvaient être aussi l'une des variables explicatives des dynamiques observées (produisant de nouvelles expertises, renouvelant les coalitions)[2]. Nous avions ainsi été conduits à mettre à distance trois présupposés largement répandus : la neutralité technique des instruments, leur indifférence aux stratégies politiques, la fascination pour l'innovation instrumentale. En les considérant comme un type particulier d'institutions, nous étions partis de l'idée selon laquelle les instruments permettent de s'intéresser aux transformations du rapport entre gouvernant et gouverné et à la diversification des formes de pilotage de sociétés complexes. Alors que la multiplication et la superposition des instruments étaient particulièrement sensibles dans les domaines récents d'expansion de l'action publique (tels les risques sanitaires et environnementaux, la régulation et la

2. Ibid.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Ecole Normale Supérieure - Paris - - 129.199.59.249 - 27/04/2020 10:20 - © Presses de Sciences Po

réglementation du marché ou encore la réforme de l'État), de nombreux domaines dans lesquels l'intervention étatique est plus ancienne et sectorisée, comme l'éducation, le logement et les transports, se sont trouvés à leur tour marqués par des évolutions similaires. Issu de cette première étape, *Gouverner par les instruments* a permis un travail de définition des notions d'« instrument » et d'« instrumentation » (voir encadré 1), conduit à l'élaboration d'une typologie des types de rapport politique organisés par les instruments en lien avec les types de légitimité (voir tableau 1)[3] et proposé une première série de mises à l'épreuve empirique.

Encadré 1 : Rappel des définitions[4]

Un instrument d'action publique est un dispositif à la fois technique et social qui organise des rapports sociaux spécifiques entre la puissance publique et ses destinataires en fonction des représentations et des significations dont il est porteur.

L'instrumentation constitue l'ensemble des problèmes posés par le choix et l'usage des outils (des techniques, des moyens d'opérer, des dispositifs) qui permettent de matérialiser et d'opérationnaliser l'action gouvernementale.

Ultérieurement, de nombreux chercheurs ont mobilisé ce cadre qui a enrichi, et non pas remplacé, les analyses de l'action publique. L'accent mis sur les instruments a contribué aux réflexions sur le changement et l'innovation dans l'action publique, sur l'émergence et la résolution de conflits, sur les phénomènes d'inertie, de résistances et de recomposition. Ces travaux ont confirmé l'intérêt d'une discussion sur les apports et les limites d'une approche de l'action publique par les instruments pour rendre compte de phénomènes observés empiriquement. Notre intuition initiale, selon laquelle la question des instruments se posait de façon particulièrement aiguë en raison de la

3. *Pour plus d'informations, cf. Lascoumes et Le Galès, 2004, p. 1-144, et le numéro 20 (1) de la revue* Governance *(2007).*
4. *Lascoumes et Le Galès, 2004, p. 12-13.*

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Ecole Normale Supérieure - Paris - - 129.199.59.249 - 27/04/2020 10:20 - © Presses de Sciences Po

Tableau 1 : Rappel de la typologie des instruments d'action publique[5]

Type d'instrument	Type de rapport politique	Type de légitimité
Législatif et réglementaire	État tuteur du social	Imposition d'un intérêt général par des représentants mandatés élus ou des hauts fonctionnaires
Économique et fiscal	État producteur de richesse, État redistributeur	Recherche d'une utilité collective, efficacité sociale et économique
Conventionnel et incitatif	État mobilisateur	Recherche d'engagement direct
Informatif et communicationnel	Démocratie du public	Explicitation des décisions et responsabilisation des acteurs
Normes et standards *Best practices*	Ajustements au sein de la société civile, mécanismes de concurrence	Mixte : scientifico-technique et démocratiquement négociée et/ou concurrence, pression des mécanismes de marché

transformation de la régulation politique et de la recomposition de l'État, a aussi permis de faire le lien avec les travaux sur l'exercice du pouvoir dont Christopher Hood a présenté certaines modalités[6]. Par la suite, en mobilisant cette approche de manière systématique et comparative pour explorer la relation entre instrumentation et modes de gouvernement et gouvernance en Europe, nous avons testé la solidité – et les limites – de cette catégorie d'analyse, pensé les modalités de son opérationnalisation et montré comment et dans quels contextes cette entrée par les instruments se révélait fructueuse… ou non[7].

5. *Lascoumes et Le Galès, 2004, p. 351.*
6. *Hood, 2010.*
7. *Deux projets en particulier : 1) Tout d'abord le projet « Choix et combinaison des instruments d'action publique : l'évolution des instruments de politiques environnementales et urbaines depuis les années 1970 en France, en Grande-Bretagne, en Allemagne et dans l'Union européenne », réalisé dans le cadre du programme de recherche européen « NewGov – New Modes of Governance » par Patrick Le Galès et Charlotte Halpern (2005-2008). Une*

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Ecole Normale Supérieure - Paris - - 129.199.59.249 - 27/04/2020 10:20 - © Presses de Sciences Po

En 2008, nous avons ouvert un nouveau chantier de recherche sur les instruments, puis sur l'État. Nous avions le double objectif de prolonger l'intérêt de cette approche pour l'analyse de l'action publique et de faire le lien avec la réflexion engagée par d'autres disciplines (sciences de gestion, histoire, économie, etc.) pour étudier non seulement les sciences, mais aussi les marchés, le capitalisme, les entreprises et différentes formes d'action collective liées aux autorités publiques. Avec comme point de départ les travaux de Max Weber et ceux de Michel Foucault, les sciences de gestion, la sociologie des sciences, la sociologie du droit, l'action publique, l'État et la gouvernance, nous avons, au fil des travaux et des rencontres, dialogué avec des programmes de recherche et des équipes très divers. Progressivement, nous avons découvert d'autres travaux proches des nôtres que nous n'avions pas identifiés dans la première phase de notre réflexion[8]. Par ailleurs, la mise à l'épreuve empirique de ce cadre d'analyse sur de nouveaux terrains nous a permis de l'enrichir, de préciser les conditions d'opérationnalisation de cette catégorie d'analyse et d'en éprouver les limites explicatives[9].

Une fois ces acquis enregistrés et reconnus, la question que nous avons dû nous poser est celle du degré d'utilité d'une entrée analytique par les instruments. Jusqu'à quel point, pour quels types d'objets et au service de quels objectifs théoriques cette entrée pouvait-elle

partie des résultats de recherche a été publiée (Kassim et Le Galès, 2010 ; Halpern, 2010 et 2011 ; Halpern et Le Galès, 2011). Un ouvrage de synthèse est en cours de préparation. 2) Ensuite le projet « Grenelle de l'environnement : acteurs, discours, effets », réalisé dans le cadre du programme « Concertation, Décision, Environnement » du ministère de l'Écologie et du Développement durable et coordonné par Daniel Boy et Pierre Lascoumes (2009-2011). Pierre Lascoumes et Charlotte Halpern ont considéré ce processus politique comme un méta-instrument de coordination et rendu compte, avec Julie Pollard et Aurélien Évrard, des effets de ce dispositif sur différents secteurs d'action publique et sur les dynamiques de l'action publique environnementale (Boy et al.*, 2012).*

8. En particulier, les travaux de Frédéric Varone qui, traitant de façon comparative les politiques d'énergie, a réalisé en langue française un travail pionnier sur les instruments d'action publique (Varone, 1998, 2000 et 2001).

9. Voir les propositions visant à considérer l'instrument comme unité d'analyse pertinente d'une politique publique dans une perspective comparée (Halpern et Le Galès, 2011 ; Bozonnet et Halpern, 2013) et sur la dimension opératoire de la distinction entre instrument, technique et outil (Halpern, 2011).

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Ecole Normale Supérieure - Paris - - 129.199.59.249 - 27/04/2020 10:20 - © Presses de Sciences Po

encore être productive pour l'analyse des politiques publiques ? Les effets et les modalités de l'instrumentation sont-ils aussi différents qu'on le pense dans un contexte d'action publique et au sein d'une organisation industrielle ? Enfin, notre intérêt sur le « comment » des actions collectives n'est-il pas quelque peu démesuré, compte tenu d'autres évolutions plus globales influençant les croyances et les pratiques des acteurs, comme par exemple le paradigme néolibéral ? Au contraire, l'apport de la réflexion sur les rapports de conformation-résistance aux instruments ne permet-elle pas de réactualiser les questions de domination et de reproduction ? Ces instruments ne sont-ils pas des révélateurs d'une « nouvelle révolution bureaucratique » dans les organisations publiques et privées, qui transforme les modes d'exercice du pouvoir[10] ?

Ce nouvel ouvrage aborde ces questions sous trois angles complémentaires. La première partie constitue un débat interdisciplinaire, avec la part de critiques et de controverses que cela suppose. Nous avons toujours affirmé ne pas vouloir créer « une école de l'analyse des politiques publiques analysées par les instruments ». Les auteurs sollicités dans cette partie envisagent la question des instruments d'action publique du point de vue d'autres disciplines, selon d'autres approches. De la sociologie des sciences à la socio-histoire, de l'économie à la gestion, la prise en compte des instruments et de l'instrumentation conduit souvent à réfléchir à des questions plus générales comme le fonctionnement des marchés, la rationalisation de l'action, les transformations du capitalisme, le renouvellement des modes de domination, le triomphe du néolibéralisme et/ou du *new public management*, les routines dépolitisées de l'action publique. La deuxième partie poursuit la discussion avec d'autres travaux de science politique, et en particulier les techniques de gouvernement, les cadres institutionnels et la socio-histoire, afin de rendre compte de l'apport et des limites d'une entrée par les instruments pour analyser les transformations de la régulation politique, les modes de gouvernement et le rapport entre État et société. Enfin, la troisième partie regroupe une série de mises à l'épreuve de l'approche par les instruments menée

10. Le Galès et Scott, 2008.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Ecole Normale Supérieure - Paris - - 129.199.59.249 - 27/04/2020 10:20 - © Presses de Sciences Po

par une nouvelle génération de chercheurs. Ces travaux discutent la notion, apportent des précisions et des nuances et montrent les limites du cadre d'analyse.

Nous allons maintenant présenter à grands traits les principales controverses engagées avec l'ensemble de ces auteurs et, plus largement, avec les chercheurs qui ont discuté nos travaux. Nous le ferons en trois temps, en commençant par les débats développés avec trois disciplines : la sociologie des sciences, l'économie des marchés et les sciences de gestion. Ensuite, nous décomposerons les débats menés avec les travaux de science politique : les techniques de gouvernement, les cadres institutionnels et la socio-histoire. Enfin, nous rendrons compte de lignes de recherche récentes qui renouvellent nos premières approches : instrumentation et dynamiques de l'action publique, démocratisation, politisation.

Au-delà de l'action publique : les instruments des sciences, des marchés et de la gestion

Trois grandes séries de débats se sont développés avec d'autres disciplines que la science politique – la sociologie des sciences, l'économie des marchés et les sciences de gestion – sur la définition, le rôle et la portée des instruments. Plusieurs chapitres de cet ouvrage feront état de ces controverses, qui nous ont fourni autant d'opportunités pour affiner notre approche.

Débats avec la sociologie des sciences et des techniques

L'intérêt pour les dispositifs, les techniques et les instruments trouve sa source à la fois dans les travaux de Michel Foucault sur les conceptions de la gouvernementalité et dans ceux de la sociologie des sciences et des techniques. Il s'agit de reprendre une réflexion, somme toute très classique, sur le « comment » de l'exercice du pouvoir, sur ses formes et ses effets. Dès 1978, Michel Foucault a dessiné un vaste domaine par ses réflexions sur « la gouvernementalité » pensée comme étatisation de la société[11]. Dans un texte de 1982 réédité en 1994, il

11. Pour les définitions de la gouvernementalité, cf. Foucault, 1994a, p. 655-657 et 1994b, p. 818-821.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Ecole Normale Supérieure - Paris - - 129.199.59.249 - 27/04/2020 10:20 - © Presses de Sciences Po

donne une définition programmatique des « modalités instrumentales » : « Selon que le pouvoir est exercé par la menace des armes, par les effets de la parole, à travers des disparités économiques, par des mécanismes plus ou moins complexes de contrôle, par des systèmes de surveillance, avec ou sans archives, selon des règles explicites ou non, permanentes ou modifiables, avec ou sans dispositifs matériels[12]. »

Le courant de la sociologie des sciences et des techniques (*science, technology and society* – STS) a profondément irrigué les sciences sociales de manière féconde et les a parfois renouvelées. Comme nous l'indiquions dans notre ouvrage de 2004, la formule de Bachelard, « l'instrument comme concrétisation d'une théorie », a guidé notre réflexion sur les instruments et l'instrumentation. Le centre Koyré de Dominique Pestre, le Centre de sociologie de l'innovation et le courant des *sciences studies* ont mis au cœur de leurs agendas de recherche la question des instruments scientifiques et de mesure[13]. Notre réflexion a également été inspirée par nos échanges avec Michel Callon et Bruno Latour, notamment leur article « Le grand Léviathan s'apprivoise-t-il toujours ? »[14], par la théorie de l'acteur réseau[15] et par les réflexions sur les technologies, les dispositifs et les *market devices*. Plusieurs chapitres de la première partie de l'ouvrage se font l'écho des débats engagés avec les courants de la sociologie des sciences. Daniel Benamouzig (chapitre 2) montre bien les tensions théoriques et l'originalité de ces courants, à savoir l'approche microsociologique et constructiviste. Il souligne la volonté de mêler dispositifs matériels, pratiques et idées ainsi qu'une certaine méfiance à l'égard des grands paradigmes, soulevant ainsi des enjeux politiques et de connaissance. Pour cet auteur, « la valorisation des instruments tend à ramener le supérieur à l'inférieur, elle réduit des abstractions à des pratiques, remplace une représentation verticale du monde social dans laquelle existent des formes de transcendance à une représentation horizontale qui en est dépourvue » (voir p. 102).

12. *Foucault, 1994c, p. 240.*
13. *Pestre, 2008.*
14. *Callon et Latour, 2006.*
15. *Akrich* et al.*, 2006.*

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Ecole Normale Supérieure - Paris - - 129.199.59.249 - 27/04/2020 10:20 - © Presses de Sciences Po

La sociologue britannique Liz McFall reprend quant à elle (chapitre 3) l'analyse des *market devices*, ou dispositifs de marché, telle que développée par Michel Callon, Yuval Millo et Fabian Muniesa, pour rendre compte de la perspective à la fois différente et complémentaire d'une conception des instruments plus classiquement ancrée dans les institutions[16]. Mettant en exergue les différences avec l'approche par les instruments d'action publique, elle s'étonne du rapprochement opéré, la question des instruments d'action publique et la démarche proposée lui paraissant *a priori* étrangères. Elle met en évidence le principal objet de cette littérature qui aspire, selon elle, à établir une taxinomie précise, basée sur des concepts bien cernés et qu'elle oppose à une démarche fondée sur les évolutions de définition et dans laquelle les dispositifs de marché opèrent plutôt comme une méthode d'investigation. S'inscrivant dans le tournant pragmatiste de la sociologie, les tenants de ce courant ont, chacun à leur manière, plutôt renforcé le caractère peu stabilisé, hybride, des dispositifs. Comme pour les instruments, Michel Callon insiste sur la dimension matérielle de ces dispositifs et des opérations d'abstraction qu'ils incorporent, c'est ce qu'indique bien la définition qu'il en donne : « un assemblage matériel et discursif qui intervient dans la construction du marché[17] ». En revanche, il adopte une démarche pragmatique plus constructiviste que la nôtre, mettant beaucoup plus l'accent sur les savoirs mobilisés et incorporés dans le dispositif que sur les dimensions politiques qui nous ont intéressées. Cette dimension matérielle est d'ailleurs contestée par Daniel Benamouzig, qui revendique de donner une plus grande autonomie aux idées par rapport aux dimensions matérielles et institutionnelles, et en lien avec les pratiques. Il suggère de prendre en compte ce qu'il appelle des motifs cognitifs, qui ont des propriétés particulières, qui jouent un rôle autonome spécifique dans l'action, selon certaines circonstances.

Ce courant de la sociologie pragmatique des sciences et des techniques a aussi conduit à associer les instruments à des innovations en termes de gouvernance, d'où l'intérêt d'Arie Rip ou de Jan-Peter Voß pour la sociologie de l'innovation. Ces auteurs placent au centre

16. *Callon* et al., *2007*.
17. *Callon* et al., *2007, p. 2*.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Ecole Normale Supérieure - Paris - - 129.199.59.249 - 27/04/2020 10:20 - © Presses de Sciences Po

de leurs analyses la trajectoire, la carrière des innovations (*innovation journeys*) pour rendre compte de l'émergence et de la carrière des technologies de gouvernance et des instruments d'action publique[18]. En partant des incertitudes inhérentes à la trajectoire opérée par ces innovations (stratégies de management, *process* de production, etc.) au sein des organisations qui en étaient à l'origine, ils ont étendu l'analyse pour se consacrer aux innovations suscitées par la relation entre sciences, techniques et marchés[19], puis aux innovations en termes de technologies de gouvernance[20]. Dans un texte sur l'évolution des *science studies*, Arie Rip[21] a mis en évidence l'évolution opérée par Bruno Latour, refusant de plus en plus nettement les logiques d'ordre et l'héritage de la sociologie classique. Lors d'un de nos débats à Sciences Po, interrogé sur l'encastrement (*embeddedness*) des réseaux qu'il analyse, Bruno Latour répondit superbement : « But there is no bed ! ». Le débat est toujours en cours.

Au fil du temps, nos travaux sur l'action publique ont montré la force des groupes organisés et des institutions, ce qui explique nos réserves à l'égard de travaux plus constructivistes focalisés sur la fluidité du monde social et les changements permanents. Tout en reconnaissant la pertinence de ces approches dans certains domaines peu stabilisés, nous pensons qu'elles apportent une complexité à l'analyse, mais qu'elles ont des limites très fortes.

Instruments de gestion et instruments économiques : quelles affinités ?

Nos analyses convergent davantage avec celles portant sur les instruments de gestion au sein des organisations publiques et privées, ainsi qu'avec celles concernant les instruments économiques de régulation des marchés. Ces instruments jouent un rôle crucial dans l'action publique : on leur donne parfois des noms... comme s'ils étaient des acteurs ou des actants au sens de Michel Callon et Bruno Latour et de la théorie de l'acteur réseau. Comment ne pas citer le

18. *Voß, 2007, p. 330.*
19. *Van de Ven* et al., *2008 ; Rip et Schot, 1996.*
20. *Voß, 2010.*
21. *Rip, 2006.*

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Ecole Normale Supérieure - Paris - - 129.199.59.249 - 27/04/2020 10:20 - © Presses de Sciences Po

bien nommé Sympa (système de répartition des moyens à la performance et à l'activité), instrument de répartition des moyens humains et financiers de l'enseignement supérieur et de la recherche, basé sur le nombre d'étudiants et le nombre d'enseignants chercheurs publiant, avec des pondérations par domaine et par indicateur de performance des équipes de recherche ? Et comme l'indique un utilisateur du système : « La simplicité apparente dissimule, en fait, une certaine complexité[22]. » On ne saurait mieux dire.

Ces travaux, tout comme les nôtres, ont aussi pour ambition de penser les transformations de l'État et du gouvernement. À partir de recherches historiques, Patrick Caroll a montré comment l'émergence de savoirs, de technologies, de types de représentations, de savoirs d'ingénieurs ou de médecins cristallisés dans des instruments a contribué à la formation de l'État moderne[23]. Les perspectives pragmatiques et foucaldiennes ont parallèlement conduit au développement d'un courant d'analyse particulièrement fécond au sein des sciences de gestion, dont rend compte le texte de Frank Aggeri et de Julie Labatut (chapitre 1). En Grande-Bretagne, les sociologues, réfugiés dans les écoles de commerce et de management britanniques à cause des coupes budgétaires thatchériennes, ont initié des travaux critiques sur les instruments de gestion présentés dans une revue phare : *Accounting, Organization and Society*.

Franck Aggeri et Julie Labatut élaborent la première thèse de cet ouvrage : l'instrumentation de l'action publique pose des questions et produit des effets comparables dans les grandes organisations publiques et privées. En effet, les analyses sur le secteur privé comme celles sur l'action publique ont longtemps privilégié la décision et les décideurs plus ou moins rationnels. Herbert Simon, plus que tout autre, a travaillé dans cette perspective et a inspiré plusieurs générations de chercheurs. Comme Franck Aggeri et Julie Labatut le relèvent, la perspective plus politique et plus critique sur les instruments de gestion a surtout été adoptée dans deux domaines : d'abord dans les sciences de gestion, puis dans celles de l'action publique. En France, par exemple, Ève Chiapello a travaillé sur l'analyse de la

22. *Cuesta, 2009.*
23. *Carroll, 2006 et 2009.*

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Ecole Normale Supérieure - Paris - - 129.199.59.249 - 27/04/2020 10:20 - © Presses de Sciences Po

comptabilité[24] avant d'élargir son propos aux outils de gestion comme technologie économique[25]. Elle étudie désormais le capitalisme dans une perspective davantage inspirée des conventions et de la sociologie pragmatique que la nôtre, mais selon une démarche parallèle[26]. Franck Aggeri et Julie Labatut mettent l'accent sur différents points de convergence : le constat de nombreux échecs des instruments rationnels, l'importance du mythe de la rationalisation des techniques managériales soulignée par Armand Hatchuel et Benoît Weil[27], le lien avec la sociologie des sciences et des techniques et, enfin, les usages des instruments. L'instrumentation managériale concerne aussi bien les entreprises que l'action publique.

Cette analyse trouve des prolongements dans les chapitres 4 et 5 qui portent sur les instruments économiques et sur la régulation du marché. Plus précisément, le débat s'instaure avec les économistes auteurs de ces chapitres sur les effets propres aux instruments économiques, en lien avec leur double dimension cognitive et normative. Remettant en cause la rationalité et la neutralité de ces instruments, Olivier Godard dénonce le mythe de techniques principalement fondées sur un mécanisme de régulation par les prix (chapitre 4). Leur sélection et leur inscription dans un projet politique de régulation économique les soumettent à une tension permanente, avec trois séries de contraintes : le problème (changement climatique), le contexte (socio-économique, politique) et les valeurs fondamentales qui fondent le pacte social. Loin de considérer ces contraintes comme externes aux instruments économiques – et propres au contexte –, il met en évidence l'internalisation de cette dimension cognitive et symbolique à travers l'attention portée aux registres de justification qui accompagnent leur sélection et leur insertion dans un contexte donné. S'inscrivant dans une longue tradition d'économistes qui ont identifié les effets politiques des instruments en lien avec l'insertion dans un contexte politique donné, Alain Karsenty et Driss Ezzine de Blas réfutent la perspective selon laquelle les instruments économiques

24. *Chiapello et Ramirez, 2004.*
25. *Chiapello, 2009 ; Chiapello et Gilbert, 2013.*
26. *Chiapello, 2013.*
27. *Hatchuel et Weil, 1992.*

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Ecole Normale Supérieure - Paris - - 129.199.59.249 - 27/04/2020 10:20 - © Presses de Sciences Po

produiraient des effets propres en tant que définis *a priori* et de par leur nature (chapitre 5). Dans cette perspective, la prise en compte de la dimension politique des instruments est liée à leur insertion dans un contexte. Celui-ci explique la rationalité (certes limitée) de leur choix, qui détermine les combinaisons d'instruments et les problèmes d'ajustement qui en résultent. Les effets observés ne sont donc pas propres aux instruments économiques, mais plutôt aux dynamiques d'action publique dans lesquelles ils sont insérés et qu'ils contribuent à structurer. Ces analyses participent d'une longue tradition de travaux qui s'efforcent de prendre en compte la dimension politique des activités de choix et de sélection des instruments[28].

De tels travaux ont inspiré notre étude de l'instrumentation et de ses effets. Ils nous ont aussi permis de nous positionner face aux politistes qui avaient tendance à surestimer le rôle des « nouveaux » instruments d'action publique – en particulier les instruments économiques[29] – dans la capacité politique à organiser les activités et les groupes et, plus largement, à transformer la société. Mais, de même que l'instrumentation de l'action publique pose des questions et produit des effets comparables dans les grandes organisations publiques et privées, l'instrumentation de l'action publique fondée sur un mécanisme de régulation par les prix pose des questions et produit des effets comparables sur l'organisation des sociétés et des marchés.

Quantification et/ou gouvernementalité néolibérale ?

Notre point d'entrée par les instruments et l'instrumentation de l'action publique nous a aussi permis d'ouvrir un dialogue avec la sociologie des nombres, des indicateurs, de la quantification et de la standardisation initiée notamment par les ouvrages majeurs de Ian Hacking[30], de Ted Porter[31] et d'Alain Desrosières[32]. Tous ces travaux sur les nombres et les statistiques, la quantification[33], l'audit[34], la

28. *Weitzman, 1974 ; Baumol et Oates, 1995 et 1998 ; Eliadis* et al., *2005.*
29. *Jordan* et al., *2003 et 2013.*
30. *Hacking, 2001.*
31. *Porter, 1986 et 1995.*
32. *Desrosières, 1993, 2008a et 2008b.*
33. *Ogien, 1995 et 2013 ; Espeland et Sander, 2008.*
34. *Power, 2005.*

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Ecole Normale Supérieure - Paris - - 129.199.59.249 - 27/04/2020 10:20 - © Presses de Sciences Po

standardisation, la commensuration[35], le *benchmarking*[36] et les classements[37] appréhendent les instruments comme des technologies de gouvernement associant savoir et pouvoir. La mesure, la quantification ne sont évidemment pas neutres – pour reprendre la formule consacrée –, elles sont le résultat de conflits et de luttes de définition, elles produisent des effets, notamment la création de nouveaux espaces sociaux ou d'institutions. Les modes de calcul associés à ces technologies de gouvernement engendrent de nouvelles métriques des inégalités[38]. Alain Desrosières, dans l'introduction à son dernier ouvrage, indiquait la dynamique en cours : « De nouveaux instruments et de nouvelles procédures d'usage sont apparus qui peuvent être qualifiées, pour les unes de politique des nombres et, pour les autres, de politiques des grands nombres (c'est-à-dire impliquant la loi des grands nombres et ses propriétés de convergence). D'un côté, une quantification au sens de transformer des mots en nombres : des résultats comptables, des indicateurs de performance, des évaluations de politiques publiques, des palmarès (*ranking benchmarking*). De l'autre, des modèles économétriques probabilistes, des essais randomisés d'expérimentation de politique publique (*evidence based policy*), des profilages "d'individus à risque" sélectionnés sur des fréquences observées (*profiling*), des procédures de microsimulation faisant évoluer des populations selon des modèles stochastiques[39]. »

On peut interpréter cette dynamique en termes de longue durée d'un processus de rationalisation. Cependant, en interprétant Foucault de façon constructiviste (et en laissant de côté l'aspect contrainte), tout un courant de recherche sur la gouvernementalité s'est attaché à analyser les nouvelles formes de domination en tentant de mettre au jour des formes de gouvernementalité néolibérale, à partir notamment des dispositifs et des instruments[40]. Tous ces instruments nouveaux permettent-ils de définir une gouvernementalité néolibérale ? Tel est bien l'objet des travaux britanniques marqués en premier lieu par la

35. *Espeland et Stevens 1998.*
36. *Bruno et Didier, 2013.*
37. *Espeland et Sauder, 2007 ; Le Galès et Scott, 2008.*
38. *Normand, 2011.*
39. *Desrosières, 2008a, p. 18.*
40. *Rose et Miller, 2007 ; Dean, 2010.*

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Ecole Normale Supérieure - Paris - - 129.199.59.249 - 27/04/2020 10:20 - © Presses de Sciences Po

révolution thatchérienne. Dans cette lignée, Béatrice Hibou a réalisé récemment un essai stimulant sur la bureaucratisation néolibérale[41]. Dans leur ouvrage, Pierre Dardot et Christian Laval[42] caractérisent la nouvelle raison néolibérale mondialisée par une combinaison des règles du jeu du capitalisme contemporain avec celles de l'exercice du pouvoir de l'État. Elle produit, selon eux, une orientation durable des comportements des individus au bénéfice de la société de marché. Tous les instruments précédemment mentionnés par Alain Desrosières peuvent ainsi être envisagés selon une tendance de l'État contemporain à renforcer la société de marché par une mobilisation forte des instruments organisant la concurrence, la performance et la sanction.

Nos travaux partagent en partie cette interprétation[43], notamment pour le cas britannique et dans certains secteurs en France. L'évaluation comme l'audit peuvent être des instruments décisifs de politiques néolibérales visant à la formation d'une société de marché. Notre analyse est cependant un peu différente. Certes, la néolibéralisation de l'État, au moins pendant les trente dernières années, a été une tendance de fond dans l'évolution de nombreux pays, dont la France. Cela s'est traduit par l'adoption de certains instruments spécifiques, basés notamment sur la mesure. Mais nous nous désolidarisons, du moins pour l'instant, du déterminisme de ces auteurs. Tout d'abord, toute une partie de la quantification ou du renforcement de l'esprit gestionnaire[44] ne relève pas de dynamiques néolibérales. La logique de rationalisation des activités, y compris via la mesure et la quantification, a une longue histoire. Les changements observables dans l'instrumentation et les logiques de rationalisation sont parfois liés à l'essor de nouvelles technologies (informatique, communication). Les travaux contemporains sur l'action publique montrent que celle-ci échoue souvent, et ce sont ces impasses dans la régulation publique qui ont suscité l'introduction de nouveaux instruments. L'instrumentation en termes de conventions et d'instruments de coopération est au moins aussi importante que celle en termes de normes, de standards

41. *Hibou, 2012.*
42. *Dardot et Laval, 2009.*
43. *Le Galès et Scott, 2008 ; Faucher-King et Le Galès, 2010.*
44. *Ogien, 1995.*

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Ecole Normale Supérieure - Paris - - 129.199.59.249 - 27/04/2020 10:20 - © Presses de Sciences Po

ou d'indicateurs pour la réorientation des actions collectives et individuelles. Enfin, les dynamiques de quantification et de classement sont aussi à l'œuvre indépendamment de l'État ou dans ses marges. Certains mouvements sociaux mettent au point des pratiques et des instruments et s'impliquent dans l'évaluation. Les consommateurs et les usagers de service (en particulier dans la santé et l'environnement), aidés par les réseaux sociaux, incitent à la réalisation de classements pour déchirer le voile de l'ignorance, mettre en cause l'autorité et l'opacité de pratiques professionnelles, demander des comptes, etc., et peut-être créer de la confiance[45].

Comme le suggèrent les sociologues wébériens, les démarches quantificatrices vont bien au-delà du néolibéralisme, et il est parfois difficile de distinguer les différentes logiques à l'œuvre. L'émergence de pratiques managériales classées sous le vocable « nouveau management public » s'explique aussi par les stratégies « des nouvelles aristocraties bureaucratiques[46] » qui s'efforcent de retrouver des capacités d'action. Ajoutons enfin que la question de la gouvernementalité chez Foucault n'est pas si simple et qu'au moins trois acceptions très différentes coexistent dans son œuvre[47]. Le renforcement de la bureaucratie et de la rationalisation n'est pas forcément lié au néolibéralisme, ce qui n'exclut pas un type particulier d'instrumentation néolibérale. Cette rationalité néolibérale gouverne-t-elle le monde ? Beaucoup de forces poussent dans ce sens, mais les résistances sont tout aussi puissantes. Qualifier toutes ces transformations de « bureaucratisation néolibérale », comme le suggère Béatrice Hibou[48], nous paraît donc une généralisation qui masque des processus plus divers.

Saisir l'action publique à travers ses instruments

La sociologie au sens large a grandement contribué à la réflexion sur l'instrumentation et sur les instruments de l'action, sans toujours

45. *Voir sur ce point l'article de Jeacle et Carter (2011) sur les classements réalisés par le site TripAdvisor sur les hôtels et autres installations touristiques.*
46. *Bezès, 2007 ; Belorgey, 2010.*
47. *Lascoumes, 2008.*
48. *Hibou, 2012.*

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Ecole Normale Supérieure - Paris - - 129.199.59.249 - 27/04/2020 10:20 - © Presses de Sciences Po

proposer des interactions précises avec la science politique, en particulier avec leur dimension politique. Du côté de la science politique, les travaux de Christopher Hood[49], de Renate Mayntz[50], de Lester Salamon[51], de Frédéric Varone[52] et de Guy Peters nous ont servi de point de départ. Nous avons revisité le programme canadien sur les instruments d'action publique des années 1980[53], exploré les travaux sur la gouvernance européenne[54] et ceux sur les méta-instruments de gouvernance (*better regulation*, *impact assessment, mainstreaming*, etc.)[55].

Cet ouvrage rend compte des débats engagé avec ces auteurs[56]. Notre approche est une contribution aux analyses théoriques et empiriques des pratiques de pouvoir et des reconfigurations des modes et des échelles de la régulation politique. Sans entrer dans de longs raisonnements sur le « politique », que l'on nous a parfois reproché de méconnaître compte tenu d'une trop grande attention portée aux outils et aux techniques de l'action publique[57], cette même attention nous permet d'articuler une réflexion sur les dynamiques de l'action publique avec celle sur l'évolution des systèmes politiques. Autrement dit, nous tentons de répondre à la question de Jean Leca : « Comment la scène politique sur laquelle se joue ce jeu est-elle construite[58] ? », et, plus généralement, nous ancrons notre réflexion sur les dynamiques de l'action publique dans des questions de sociologie politique. En rendant compte de la manière dont les instruments d'action publique contribuent, par leurs effets propres, à coordonner diverses activités et les relations entre acteurs, à opérer l'allocation de ressources et à structurer des conflits, leur analyse permet d'appréhender la manière dont le politique régule les sociétés contemporaines, cela à différentes échelles, de manière formelle ou informelle, et parfois en dehors des États. En considérant les instruments comme une forme

49. *Hood,1986 et 2007.*
50. *Mayntz, 1996.*
51. *Salamon, 1989 et 2002.*
52. *Varone, 1998.*
53. *Howlett et Ramesh, 1993 et 2006.*
54. *Jordan* et al., *2005 ; Jordan et Schout, 2005 et 2006.*
55. *Radaelli, 2005 ; Radaelli et Meuwese, 2009.*
56. *Hood, 2007 ; Lascoumes et Simard, 2011 ; Halpern* et al., *à paraître.*
57. *Sur la notion de politique vue du côté de l'action publique, cf. Hassenteufel, 2012 et Duran, 2010.*
58. *Leca, 2012, p. 73.*

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Ecole Normale Supérieure - Paris - - 129.199.59.249 - 27/04/2020 10:20 - © Presses de Sciences Po

de matérialisation du rapport entre gouvernants et gouvernés, cette entrée analytique apporte des éclairages supplémentaires quant à l'évolution des régimes politiques. Elle donne aussi des clés de compréhension de la capacité (ou non) du politique à organiser les activités et les groupes.

Instruments et activités de gouvernement

À la suite des travaux de Charles Lindblom, de Peter Hall ou de Steven Skowroneck, toute une littérature néo-institutionnaliste américaine a progressivement mis l'accent sur les instruments de gouvernement, qu'il s'agisse de l'analyse menée par Jacob Hacker et Paul Pierson sur l'impôt comme instrument aux États-Unis[59] ou, au sein du courant de l'*american political development*, des travaux de Daniel Carpenter sur les agences de régulation[60]. L'attention portée aux instruments des politiques européennes – en particulier à ces méta-instruments de coordination identifiés par Christopher Hood[61] – autorise une analyse fine des processus de diffusion, de transfert et d'hybridation d'instruments dans un système de gouvernance à niveaux multiples[62]. Ces approches ont permis de mieux caractériser le mode de gouvernement et les choix de politique publique de l'Union européenne. Elles ont aussi contribué aux débats sur la convergence et l'européanisation des sociétés nationales. Les variations observées, d'une échelle à l'autre et d'un secteur à l'autre, dans la diffusion des méta-instruments, tels que le *mainstreaming*[63], la planification stratégique, les *better regulations* ou les audits, rendent compte de la manière dont est opérée l'articulation entre une norme, un principe de droit, une convention et sa matérialisation dans des outils et des techniques au degré de sophistication variable. À la suite de ses travaux sur l'européanisation par le transfert[64], Sabine Saurugger prolonge ici le débat sur le lien entre instruments et gouvernement de

59. *Hacker et Pierson, 2010.*
60. *Carpenter, 2010 ; Bezès et Pierru, 2012.*
61. *Hood, 1987.*
62. *Treib* et al., *2007 ; Kassim et Le Galès, 2010 ; Halpern et Le Galès, 2011.*
63. *Halpern* et al., *à paraître.*
64. *Saurugger et Surel, 2006 ; Saurugger, 2010.*

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Ecole Normale Supérieure - Paris - - 129.199.59.249 - 27/04/2020 10:20 - © Presses de Sciences Po

l'Union européenne (chapitre 10). L'évolution, sur la longue durée, des instruments de consultation de la société civile organisée contribue à l'institutionnalisation d'un espace d'action et de sens à cette échelle. En engageant le débat avec le néo-institutionnalisme historique[65] sur les formes du changement institutionnel, elle montre comment l'entrée par les instruments apporte des éclairages nouveaux sur la structuration d'un univers de contraintes qui oriente les comportements individuels et collectifs, ainsi que l'ajustement des représentations.

Do instruments matter ? Instruments et régulations

Une partie de la littérature sur la régulation-réglementation pose des questions très similaires aux nôtres ; parfois, les mêmes auteurs y contribuent. Après l'ouvrage pionnier de Giandomenico Majone sur l'État régulateur[66] et celui de Michael Moran sur la Grande-Bretagne[67], un autre courant important de la science politique est consacré à l'analyse des régulations et des réglementations en lien étroit avec le droit et l'économie[68]. L'Union européenne a été particulièrement étudiée dans cette perspective, compte tenu de l'activisme de la Commission et de sa volonté d'innover pour renforcer sa légitimité politique face au défaut de consensus et de clarté politique. D'où la recherche d'un Graal dans la *new governance* et l'étude des *better regulations*[69]. Au départ, l'État régulateur est censé caractériser un mode de gouvernement par les règles, mais ce terme a englobé une grande partie de l'activité gouvernementale[70]. L'importance donnée aux régulations montre aussi l'influence du droit et de l'économie pour l'analyse du gouvernement et de ses activités. Pour notre part, nous avons surtout arrimé notre approche de l'instrumentation aux sciences sociales et à la sociologie politique en particulier. À l'instar de Stephen Linder et

65. *Mahoney et Thelen, 2009.*
66. *Majone, 1996.*
67. *Moran, 1996.*
68. *Voir les travaux de John Braithwaite, Robert Baldwin, Christopher Hood, David Coen, Mark Thatcher ou Jacint Jordana et David Levi Faur, en particulier les textes parus dans la revue* Regulation and Governance *et le* Oxford Handbook of Regulation *(Baldwin* et al.*, 2010).*
69. *Pour une discussion sur ces points, cf. Kassim et Le Galès (2010). Également, Jordan, Wurzel et Zito, 2003 ; Héritier et Lehmkuhl, 2008 ; Radaelli, 2005 ; Börzel, 2009.*
70. *Baldwin* et al.*, 2010.*

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Ecole Normale Supérieure - Paris - - 129.199.59.249 - 27/04/2020 10:20 - © Presses de Sciences Po

de Guy Peters[71], d'autres auteurs situent la question des instruments dans l'analyse du *design*, de la conception des politiques publiques. En élargissant le regard vers les combinaisons plus ou moins cohérentes d'instruments, ils prolongent le débat des années 1970 mené par les économistes sur les difficultés à intégrer les nouveaux instruments dans des contextes politique et sectoriel précis[72]. Les problèmes de coordination observés ne proviennent pas tant des instruments que des contraintes liées à leur insertion dans des systèmes sociaux complexes préexistants.

De ce point de vue, Michael Howlett (chapitre 9) rend compte des effets du déplacement de perspective pour l'analyse des politiques publiques. Selon lui, l'instrumentation est un processus entremêlé et à niveaux multiples, ce qui doit être pris en compte dans les choix et les évaluations des programmes d'action publique. Il rend ainsi illusoire toute tentative de saisir les effets propres à un instrument donné. Assumant une perspective « nécessairement fonctionnaliste » sur le choix et la sélection des instruments, il considère que cela n'empêche pas de tenir compte du caractère profondément politique des activités de gouvernement. Les microchoix intervenant dans la mise en œuvre constituent des décisions comme les autres en contexte de rationalité limitée. Peter John, quant à lui, s'intéresse à la contribution des instruments à l'opérationnalité de l'action. Son ouvrage, *Making Policy Work*[73], propose une grille d'analyse fondée sur deux critères : les conditions d'introduction d'un instrument et l'évaluation de son efficacité. Rejoignant Michael Howlett, il considère lui aussi qu'il est difficile de distinguer l'effet spécifique de chaque type d'instrument compte tenu de la superposition des techniques régulatrices et des contextes variés de leurs usages.

D'autres auteurs, de façon plus radicale, mettent en doute l'intérêt d'une approche par les instruments, dans la mesure où elle n'apporterait rien de nouveau en termes de compréhension de l'action publique. La mise en évidence des instruments, la focalisation sur leur forme, sur leur carrière et sur leurs effets contribueraient surtout à

71. Linder et Peters, 1990.
72. Weitzman, 1974.
73. John, 2011.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Ecole Normale Supérieure - Paris - - 129.199.59.249 - 27/04/2020 10:20 - © Presses de Sciences Po

entretenir l'illusion d'une action publique rationnelle, pragmatique et finalisée. Les analyses menées depuis plus trente ans montrent en partie l'inverse, à savoir des processus chaotiques, des rationalités extrêmement limitées et surtout la force déterminante des routines. Stéphane Nahrath et Frédéric Varone considèrent que les instruments ne sont que des « institutions de second rang », qui permettent la microrégulation des ressources au sein de ce qu'ils appellent des régimes institutionnels de ressources (chapitre 7). Ceux-ci sont organisés par des règles et des normes, telles que les droits de propriété dont la solidification sur le temps long a permis la résolution de conflits ou la gestion durable de biens. Ce sont ces institutions fondamentales qui contraignent l'élaboration des politiques publiques et déterminent le choix des instruments. En assumant une approche fonctionnaliste du choix et de la sélection des instruments de politiques publiques, ces auteurs défendent l'idée selon laquelle la stabilisation des modes de régulation interviendrait à une échelle plus macro, l'attention portée aux instruments ne permettant pas d'expliquer les phénomènes empiriques observés. Au-delà de son originalité, cette approche n'apporte cependant que peu d'éléments de réponse sur la coordination entre régimes institutionnels de ressources ou sur les dynamiques de changement (émergence, institutionnalisation, disparition). Enfin, Ed Page exprime son scepticisme sur l'approche par les instruments (chapitre 8). Il démonte de façon très argumentée les *illusios* que nous aurions entretenus par notre entreprise intellectuelle. À partir d'une analyse des instruments mobilisés de manière routinière et qui structurent l'action publique britannique[74], il défend l'idée selon laquelle ces routines ne permettent pas de mettre en évidence des logiques particulières liées aux instruments.

Les débats engagés depuis plusieurs années avec nos collègues suisses et canadiens nous ont incités à déplacer le regard de l'instrument vers des combinaisons d'instruments, des formes d'instrumentation, pour tester la robustesse de notre cadre d'analyse[75]. Nous partageons l'idée selon laquelle le choix et la sélection d'instruments sont soumis à de multiples rationalités, qui dépassent les enjeux

74. Page, 2012.
75. Halpern, 2010 ; Halpern et Le Galès, 2011.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Ecole Normale Supérieure - Paris - - 129.199.59.249 - 27/04/2020 10:20 - © Presses de Sciences Po

d'efficacité. Il peut s'agir de légitimer l'intervention d'une échelle de gouvernement, de redéfinir les rapports publics-privés dans des domaines précédemment autorégulés, d'enrôler des soutiens élargis par l'usage d'instruments de consultation du public ou d'information des citoyens-usagers-consommateurs. L'existence (et la coexistence) de ces rationalités multiples explique, sur la longue durée, les phénomènes d'accumulation et de sédimentation d'institutions, ainsi que la constitution d'enjeux de coordination non résolus. L'évolution comparée et sur le temps long de ces choix d'instruments favorise la mise au jour de spécificités nationales aussi bien que sectorielles. Elles ont la forme de combinaisons différenciées d'instruments, qui articulent de manière originale des éléments hérités du passé, importés d'autres secteurs et d'autres échelles de gouvernement, avec quelques innovations. L'attention portée à ces répertoires d'instruments, pour emprunter le vocabulaire de Charles Tilly[76], permet à la fois d'expliquer la stabilité, l'inertie et la reproduction dans le temps de cadres cognitifs et de normes, tout en décrivant de manière fine les processus de changement par réorganisation de l'existant. De notre point de vue, l'identification des effets propres aux instruments – pris individuellement ou insérés dans un ensemble – soulève surtout des questions pour la définition d'une stratégie de recherche (voir *infra*). Cependant, ce problème ne remet pas en cause l'un des fondements de notre approche, à savoir que les questions liées au choix et à la sélection des instruments d'action publique ne se limitent pas à une intention politico-technique de résolution des problèmes sociaux.

Instruments et institutions : le débat avec les socio-historiens de l'action publique

Le débat sur les instruments et les institutions a conduit à des interrogations sur l'historicité des modes de régulation politique et sociale, que l'approche par les instruments prendrait insuffisamment en compte contrairement à l'attention portée aux savoirs et à leur circulation dans le temps et l'espace[77]. Eux-mêmes influencés par Foucault, les socio-historiens de l'action publique ont creusé le même

76. *Tilly, 1986*.
77. *Bongrand* et al., *2013*.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Ecole Normale Supérieure - Paris - - 129.199.59.249 - 27/04/2020 10:20 - © Presses de Sciences Po

sillon et ce, de façon concomitante à notre propre réflexion. En 2003, Olivier Ihl, Martine Kaluszynski et Gilles Pollet publiaient le résultat de leur travail collectif sur les « sciences de gouvernement », qui mettait l'accent sur le rôle des savoirs ainsi que sur leurs formes de diffusion et de concrétisation dans les techniques de gouvernement[78]. La socio-histoire trouvait là un nouveau chantier, qui a récemment débouché sur deux collectifs consacrés aux « savoirs de gouvernement[79] ». En 2004, Pascale Laborier amorçait au Curapp à Amiens une recherche franco-allemande sur les « sciences camérales » à partir d'une analyse des traités des XVIIIe et XIXe siècles consacrés à l'art du gouvernement, menée au croisement de la philosophie politique et de la science administrative[80]. Chacun procédant selon une logique spécifique, les uns et les autres se sont intéressés aux processus de rationalisation de l'exercice du pouvoir développés à partir du XVIIIe siècle. Ils ont aussi placé dans leur champ d'observation des objets longtemps délaissés par la science politique (les statistiques, les cartes, l'expertise technique), tout un ensemble d'intermédiaires matériels et de pratiques articulant la production de connaissance et l'action collective politique.

Pierre-Yves Baudot montre la fécondité du croisement des approches en termes de socio-histoire et d'action publique à partir de la notion d'instrument (chapitre 6). Il souligne aussi les différences entre le programme que nous avons développé et celui d'une socio-histoire organisée à partir de la micro-histoire, de la sociologie critique et de l'analyse contextualisée du politique. Pour nous, les instruments sont des institutions, et Baudot nous adresse la critique faite par la socio-histoire au néo-institutionnalisme historique, à savoir la réification de certains collectifs et une sorte de déterminisme dû aux effets de l'instrumentation. Ces critiques sont fondées, mais révèlent surtout une épistémologie différente. Ces deux types d'approche ont chacune leurs limites et leurs risques. Les risques associés aux raisonnements néo-institutionnalistes sont réels, mais ils se résolvent plus ou moins par le travail empirique. À l'inverse, les approches de la socio-histoire

78. *Ihl* et al., *2003 ; cf. aussi Payre et Pollet, 2013.*
79. *Kaluszynski et Payre, 2012 ; Bongrand* et al., *2013.*
80. *Laborier* et al., *2011.*

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Ecole Normale Supérieure - Paris - - 129.199.59.249 - 27/04/2020 10:20 - © Presses de Sciences Po

sont moins pertinentes pour des analyses comparatives de certains phénomènes de longue durée, en raison du caractère peu cumulatif de leurs résultats. La focalisation sur les acteurs, leur trajectoire, leurs réseaux et leurs configurations, de manière assez automatique, parfois répétitive, est assez limitée pour rendre compte des transformations de nombreuses politiques publiques et leurs effets. Empiriquement, selon les cas, rien n'empêche d'examiner ces différents éléments. De manière féconde, Baudot donne des pistes pour combiner ces deux approches.

Les critiques adressées à notre approche résolument centrée sur les institutions et sur les groupes organisés rejoignent aussi des interpellations, plus classiques, sur le lien entre instruments et institutions. Il nous a semblé qu'aborder les instruments sous cet angle sociologique était la meilleure façon d'exprimer le fait qu'ils assument un double rôle cognitif (de découpage et de catégorisation du réel) et normatif (de définition de modèles de comportements légitimes). Ils participent autant à la production de connaissances (par prélèvement et mise en forme d'informations) qu'ils orientent les conduites (modèles de comportement, passages obligés, routines). Ils produisent de la connaissance sur le social, la mettent en forme et la diffusent. Ils stabilisent et normalisent des relations et les rendent prévisibles. Empiriquement, cette approche a également permis d'éclairer de manière fructueuse les dynamiques de changement des instruments eux-mêmes, sur la base des processus d'appropriation, de reformulation, d'hybridation et de transfert. Il s'agit là d'une contribution plus générale à l'analyse du changement dans l'action publique. L'attention portée aux instruments permet aussi de prendre en compte les modes de résistance aux normes et aux règles spécifiques face à un système politique ou à un secteur d'intervention. Elle favorise la compréhension des phénomènes d'opposition (plus ou moins active), qui s'expliquent autant par la mobilisation des acteurs ou par le poids des représentations que par la robustesse des contraintes induites par l'accumulation d'instruments caractérisant une politique publique sur la longue durée. Cela n'empêche pas les interrogations sur les limites de cette approche pour l'analyse des instruments eux-mêmes, des éléments qui les composent et de leurs propres évolutions.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Ecole Normale Supérieure - Paris - - 129.199.59.249 - 27/04/2020 10:20 - © Presses de Sciences Po

L'instrumentation, une variable clé des recompositions de l'action publique

Le troisième grand thème de l'ouvrage concerne les effets de l'instrumentation[81]. Rappelons que notre raisonnement est probabiliste : les instruments, ou certains d'entre eux, sont susceptibles d'avoir des effets, mais les usages et les résistances peuvent complètement changer la donne et les transformer. L'attention portée à l'instrumentation permet d'éviter à la fois la réification fonctionnaliste des instruments (résolution de problèmes) et les limites du constructivisme (les acteurs ne réinventent pas tout, tout le temps, et leur trajectoire n'explique parfois pas grand-chose). Empiriquement, il s'agit de lier la réflexion sur l'élaboration et le choix des instruments à leur mise en œuvre, pour en identifier les usages et en appréhender les effets.

Nous distinguons deux grands types d'effets de l'instrumentation, identifiés à la suite des discussions menées depuis 2004 et de nos propres travaux de recherche : d'une part les produits, les résultats de l'instrumentation (*outputs*), en termes de choix et de sélection des modalités concrètes de mise en œuvre de l'action publique, à travers des instruments, des budgets, des règles, des normes et des standards ; d'autre part, les effets (*outcomes*) observés sur la moyenne ou longue durée en termes de (in)capacité du politique à organiser un domaine d'activités, à peser sur les comportements sociaux à travers l'allocation de ressources, l'imposition de sanctions et la résolution de conflits. L'instrumentation intervient alors, dans certains cas, au titre de variable intermédiaire comme l'un des mécanismes structurants dans la relation entre instrument et recomposition de l'action publique[82], et surtout comme variable explicative des dynamiques de l'action publique, des logiques de politisation, de dépolitisation et de repolitisation, de transformation des modes de régulation. Mais l'attention portée par certains auteurs aux usages des instruments et à leur mise en œuvre montre aussi les limites de notre approche pour expliquer les dynamiques sociales et politiques observées.

81. *Lascoumes et Le Galès, 2004.*
82. *Voir Fourot, 2013.*

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Ecole Normale Supérieure - Paris - - 129.199.59.249 - 27/04/2020 10:20 - © Presses de Sciences Po

Instrumentation et dynamiques de l'action publique

L'attention portée à l'instrumentation permet d'identifier des effets – appréhendés sur la longue durée – en termes de transformations de l'action publique : émergence, institutionnalisation, autonomisation, réforme, voire disparition, de programmes d'action publique. Dans le cas de politiques publiques diffuses, caractérisées par des enjeux plurisectoriels et transversaux (politiques environnementales par exemple, certaines politiques de santé, politiques de jeunesse ou de lutte contre les discriminations), l'intérêt donné aux formes d'instrumentation aide, empiriquement, à identifier les frontières de ces politiques publiques. Autrement dit, dans un domaine caractérisé par sa grande complexité et par des frontières de secteurs peu stabilisées, l'entrée par les concepts classiques des politiques publiques a une capacité limitée à expliquer l'évolution des comportements individuels et collectifs, tant les acteurs, les intérêts, les idées et les institutions sont hétérogènes[83]. En revanche, l'entrée par les instruments permet d'identifier l'évolution des capacités et stratégies du politique en vue de structurer les comportements individuels et collectifs[84].

Cette catégorie d'analyse se révèle fructueuse pour présenter les processus de coopération et d'institutionnalisation des régulations politiques bien au-delà de l'échelle européenne. Brice Laurent montre comment les instruments stabilisent les problèmes et contribuent à l'émergence d'un espace de sens et d'action collective à l'échelle supranationale (chapitre 16). Cette analyse fait le lien avec un pan récent de la littérature, au croisement des relations internationales, de l'économie politique internationale et de la sociologie de l'action publique, qui entend expliquer la manière dont des institutions de second rang (brevets, contrats, standards, labels, etc.) structurent l'émergence et l'autonomisation d'ordres sociaux et politiques stabilisés, y compris dans un contexte de « gouvernance en l'absence de gouvernement[85] ». Ces formes de coopération, plus ou moins dépendantes des États, se diversifient, comme le montre la multiplication de règles et de normes

83. Borraz et Guiraudon, 2010, p. 11.
84. Bozonnet et Halpern, 2013 ; Halpern, 2013b.
85. Young, 1996.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Ecole Normale Supérieure - Paris - - 129.199.59.249 - 27/04/2020 10:20 - © Presses de Sciences Po

qui ne relèvent plus nécessairement du droit international[86], mais qui reposent aussi sur des procédures d'autorégulation (chartes, codes de bonne conduite)[87], sur des standards et bonnes pratiques[88], sur des principes d'action et des références partagées[89]. À défaut d'être systématiquement contraignantes, ces normes constituent autant de passages obligés pour l'action et ce, à différentes échelles de gouvernement.

L'instrumentation constitue alors une variable clé du degré et des formes d'institutionnalisation d'une politique publique donnée et d'analyse de la recomposition des échelles de la régulation politique dans un contexte de gouvernance à niveaux multiples. L'attention systématique accordée aux « nouveaux » instruments de la « nouvelle » gouvernance ne nous paraît donc pas justifiée, dans la mesure où de nombreux cas montrent au contraire des phénomènes d'hybridation entre des formes d'instrumentation déjà à l'œuvre, ainsi que les phénomènes d'inertie dus à la robustesse des instruments préexistants et aux routines qui y sont associées. Pourtant, leur rôle et leurs effets en termes de changement restent surestimés dans la littérature récente, en particulier s'agissant de l'Union européenne, comme nous l'avons montré pour les politiques environnementales et urbaines[90]. À cet échelon ces soi-disant « nouveaux » instruments sont en grande partie les produits du recyclage d'expériences, de réagencement d'objectifs et de moyens d'action. Certains proviennent de l'importation de normes et de techniques régulatrices d'autres systèmes politiques, comme le droit et les politiques internationales pour l'environnement, ceux des États membres pour les politiques agricole et urbaine[91]. La sédimentation, sur la longue durée, d'une multitude d'instruments, de programmes et de techniques explique les effets en termes d'inertie liés à l'institutionnalisation d'un système d'acteurs à deux niveaux (national et européen) : l'activisme instrumental de la Commission européenne résulte, dans ce contexte, des tentatives de renforcement

86. *Howlett et Ramesh, 2006 ; Petiteville, 2010.*
87. *Vaughan-Whitehead, 2012.*
88. *Graz et Nölke, 2008 ; Dudouet* et al.*, 2006.*
89. *Eberwein et Schemeil, 2010 ; Fouilleux, 2013.*
90. *Halpern et Le Galès, 2011 et 2013.*
91. *Grant, 2010.*

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Ecole Normale Supérieure - Paris - - 129.199.59.249 - 27/04/2020 10:20 - © Presses de Sciences Po

de la capacité politique à piloter l'action publique européenne[92]. L'innovation instrumentale reste limitée, et elle est toujours combinée à des dispositifs plus classiques, une tendance que l'on retrouve dans les politiques environnementales des États membres. Cela nous conduit à ne jamais établir de lien *a priori* entre l'introduction de nouveaux instruments et les transformations de l'action publique, tant du point de vue de sa substance que des procédures.

Les opérations de choix et de sélection des instruments révèlent également des capacités politiques différenciées dans le temps et l'espace à piloter l'action publique. Cela plaide pour une mise à distance de ces nouveaux instruments, afin de travailler sur les divers usages qui en sont faits et, ce faisant, sur l'articulation entre les dynamiques impulsées par les instruments et des formes anciennes et nouvelles de mobilisation, de représentation et de régulation. En outre, cela conduit à prendre en compte le rôle du droit, de la réglementation et d'instruments plus classiques en lien avec la mise en œuvre de ces innovations instrumentales[93]. Thomas Aguilera montre comment le renouvellement des usages liés aux instruments de régulation des squats, tant par les pouvoirs publics que par les squatteurs, contribue à (dé)politiser les enjeux posés par l'occupation de logements vacants (chapitre 14). Encore une fois, l'innovation dans les politiques urbaines passe moins par l'introduction de nouveaux instruments que par le renouvellement des usages liés à des instruments préexistants par les acteurs. Elle révèle le lien entre choix des instruments et brouillage permanent des frontières entre *policy insiders* et *outsiders*, entre visible et invisible, entre norme et déviance.

Enfin, la mise en œuvre des instruments permet d'observer des effets liés aux usages (résistances, blocages, activisme, etc.) qui sont des espaces d'action ouverts par l'introduction de modes de régulation. Ceux-ci ne sont pas systématiquement investis pas les acteurs. De multiples résistances contribuent à en limiter la concrétisation ou à en exacerber certains effets, tandis que d'autres mobilisations favorisent l'impulsion d'une dynamique qui échappe à leurs concepteurs. Lorenzo Barrault montre ainsi (chapitre 13) des usages différenciés de la carte

92. *Halpern, 2010.*
93. *Treib* et al., *2007.*

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Ecole Normale Supérieure - Paris - - 129.199.59.249 - 27/04/2020 10:20 - © Presses de Sciences Po

scolaire, en raison des différentes techniques (dérogations) qui accompagnent sa mise en œuvre. Tous les acteurs ne saisissent pas la marge de manœuvre qu'offre la carte scolaire, tous ne conçoivent pas de la même manière l'enjeu auquel l'instrument participe. Mais la mise en œuvre de cet instrument dans la durée témoigne du mode de régulation publique de l'accès à l'école, qui explique les stratégies d'évitement et de contournement individuelles et collectives observées. La portée de cet instrument est différente selon les contextes et, surtout, selon les interactions entre les parents et l'administration scolaire. Xavier de Larminat (chapitre 15) présente l'impact de l'introduction d'un outil informatique de gestion des détenus et d'aide aux décisions de libération conditionnelle. Il en fait le révélateur d'une modalité nouvelle, scientiste, d'appréciation de la dangerosité individuelle et montre, au-delà de l'ambition rationnalisatrice, les ambiguïtés des catégories sur lesquelles elle repose. Il met également en évidence la diversité des appropriations de cet instrument par les agents, en fonction de leur image professionnelle. Il expose aussi la richesse des tactiques d'évitement et de contournement pratiquées par les utilisateurs. Enfin, dans la continuité de ces deux derniers textes, en guise de conclusion, Pierre Lascoumes et Jean-Pierre Le Bourhis développent un modèle d'analyse des situations conflictuelles associées à la mise en œuvre des instruments d'action publique. L'enjeu de cette contribution consiste à éclairer les pratiques d'opposition ou d'appropriation face aux instruments et d'examiner les cadrages théoriques qui permettent de rendre compte des comportements des utilisateurs et des agents face aux instruments d'action publique.

Instrumentation et démocratisation

L'attention portée aux formes d'instrumentation permet d'appréhender leurs effets propres sur les modes de légitimation des politiques publiques. La question se pose de savoir dans quelle mesure et de quelle manière l'instrumentation et la sélection des instruments structurent le développement des politiques publiques en fonction d'un système politique donné. En quoi l'évolution des formes d'instrumentation contribue-t-elle à la recomposition des formes de gouvernement d'une société, qu'il s'agisse d'étendre le champ de compétences,

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Ecole Normale Supérieure - Paris - - 129.199.59.249 - 27/04/2020 10:20 - © Presses de Sciences Po

de traiter des enjeux complexes ou de résoudre des situations de conflit à travers la stabilisation des représentations et des intérêts ?

Certains auteurs établissent un lien quasi automatique entre instruments et démocratisation. Cela recouvre les réflexions en termes de nouvelle gouvernance, selon lesquelles la diversification des instruments mobilisés dans un nombre croissant de politiques publiques et la multiplication des nouveaux instruments d'action publique constitueraient les principaux moteurs de transformation des modes de gouvernance. Le recours à des instruments, dont l'introduction est justifiée au nom soit de leur efficacité, soit de leur caractère démocratique[94], a longtemps été analysé dans une perspective fonctionnaliste[95]. C'est par exemple le cas des dispositifs de régulation « souples[96] » (*soft regulation*), fondés sur l'information, la concertation et l'incitation normative, et dont la multiplication au sein des États membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a été mise en évidence dans la littérature[97]. Observée dans différents domaines d'action publique, et plus particulièrement ceux faisant l'objet d'une contestation, l'introduction de mécanismes de coordination, comme les stratégies de Lisbonne et, pour l'emploi, la méthode ouverte de coordination[98] et le processus de Bologne[99], s'inscrit dans la volonté des élites européennes de définir une troisième voie entre logique d'intégration et logique de coopération[100]. Une partie des analyses consacrées à l'élaboration et à la mise en œuvre de ces nouveaux modes de gouvernance semble par ailleurs établir un lien quasi automatique avec la démocratisation du système politique et le renforcement de l'efficacité des politiques européennes. À travers l'attention portée aux effets politiques et sociaux de ces dispositifs, les approches par les instruments ont montré que les institutions européennes, et notamment la Commission, n'avaient pas émergé comme un acteur central des processus d'élaboration et de

94. *Héritier et Lehmkuhl, 2008 ; Bellamy* et al., *2011.*
95. *Cini et Rhodes, 2007 ; Salamon, 2002.*
96. *Au sens de moins contraignants que les instruments juridiques réglementaires et financiers (taxation).*
97. *Jordan* et al., *2005.*
98. *Dehousse, 2004 ; Borràs et Greve, 2004.*
99. *Ravinet, 2011.*
100. *Boussaguet et Jacquot, 2010.*

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Ecole Normale Supérieure - Paris - - 129.199.59.249 - 27/04/2020 10:20 - © Presses de Sciences Po

mise en œuvre des politiques incriminées[101]. La fascination pour ces nouvelles formes d'intervention a également conduit à sous-estimer la permanence de relations de pouvoir entre groupes sociaux[102].

Les contributions rassemblées ici montrent que le développement de techniques et d'instruments de régulation supposément neutres et apolitiques produit au contraire des effets profondément politiques en termes d'allocation des ressources entre groupes sociaux et d'accès au processus décisionnel. L'évolution des formes d'instrumentation, et en particulier le recours croissant aux nouveaux instruments, résulte de la capacité stratégique des acteurs publics, mais aussi de leurs faiblesses à structurer l'action collective. Sabine Saurugger (chapitre 10) affirme que le recours systématique, dans les politiques européennes, aux instruments de participation du public n'a rien de nouveau et contribue davantage, dans la durée, à conforter le rôle de la Commission à travers la mobilisation de publics élargis qu'à remettre en cause les processus décisionnels et les rapports de force au sein de l'Union européenne. Ce travail expose aussi de manière précise la manière dont le choix et la sélection des instruments de participation ont, sur la longue durée, construit, institutionnalisé et stabilisé une conception spécifique de la citoyenneté européenne fondée sur les intérêts sociaux organisés. Le choix et la sélection des instruments contribuent à la mise en ordre et en désordre[103], à travers l'ouverture d'espaces politiques autonomes favorisant l'expérimentation, l'enrôlement et la mobilisation de nouveaux acteurs et intérêts, mais aussi la collecte et la centralisation de l'information. Dans cette configuration, le contournement des règles existantes permet, à travers le recours à des espaces politiques *ad hoc* et non nécessairement pérennes, de rendre visible l'action pour des raisons de légitimité et de mobiliser des coalitions et des clientèles.

En mettant à distance les débats liés au processus d'intégration et à la nature du système politique européen, l'approche par les instruments montre que tous les blocages et retours en arrière ne sont pas

101. Sur le rôle de la Commission, cf. Ravinet, 2011, au sujet du processus de Bologne, le travail en cours de Radaelli sur le regulatory impact assessment *(Radaelli, 2005).*
102. Halpern, 2008.
103. Zittoun, 2013.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Ecole Normale Supérieure - Paris - - 129.199.59.249 - 27/04/2020 10:20 - © Presses de Sciences Po

inattendus. Le choix et la sélection des instruments d'action publique conduisent, dans certains cas, à la restriction du débat public, à l'évitement du blâme et à l'invisibilité de certains enjeux[104]. En contribuant à la stabilisation de la représentation des problèmes publics, à la légitimation de certains groupes sociaux au détriment d'autres groupes en tant que ressources pour l'action collective, les instruments d'action publique structurent la recomposition des formes d'élaboration et de mise en œuvre de l'action publique – sans nécessairement se traduire par un réexamen des rapports de force préexistants. Ces différents dispositifs de guidage politique, impliquant à des degrés divers les régulés dans les choix, n'ont pas conduit à la remise en cause des oligarchies existantes, mais plutôt à la réaffirmation de leur prééminence, sur la base de modes de légitimation renouvelés. L'émergence de formes d'instrumentation mixtes, c'est-à-dire renvoyant à différents types de rapport gouvernants-gouvernés, a aussi contribué au développement de l'expertise et de l'information parmi les ressources nécessaires pour expliquer l'accès des acteurs concernés à l'élaboration et à la mise en œuvre de l'action publique.

Instruments et logiques de politisation

L'attention portée à l'instrumentation et à ses effets permet enfin de contribuer aux débats sur les logiques de politisation-dépolitisation à l'œuvre dans les processus d'élaboration et de mise en œuvre de l'action publique. Les travaux de Doug McAdam[105] et de Diego Gambetta[106] ont montré que ces logiques étaient structurées par une succession de mécanismes sociaux, entendus comme la distribution de l'autorité, la création d'opportunités, le cadrage des conflits, les formes d'action collective. Dans notre perspective, l'instrumentation constitue l'un de ces mécanismes de politisation-dépolitisation. Ainsi, plutôt que d'expliquer la politisation comme le résultat « d'un accord pratique entre des agents sociaux enclins, pour de multiples raisons, à transgresser ou à remettre en cause la différenciation des espaces

104. John, 2011.
105. Doug McAdam et al.*, 2001, p. 27.*
106. Gambetta, 1998.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Ecole Normale Supérieure - Paris - - 129.199.59.249 - 27/04/2020 10:20 - © Presses de Sciences Po

d'activités[107] », les analyses développées dans cet ouvrage s'interrogent sur les effets en termes de politisation-dépolitisation des problèmes attribuables à l'instrumentation de l'action publique, et ce en fonction du choix et de la combinaison d'instruments privilégiés[108].

Plusieurs travaux récents ont rendu compte des logiques de dépolitisation structurées par certains types d'instruments, comme les standards et les seuils introduits lors de la réforme des services publics en Grande-Bretagne[109], mais plus généralement par les logiques de quantification évoquée précédemment[110], par l'émergence de « technotables » dans le cadre des procédures de contractualisation de l'action publique locale[111] ou par l'élaboration de solutions techniques fondées sur des analyses d'experts pour agir en situation de crise sanitaire et environnementale[112] ou pour le traitement de problèmes émergents. Brice Laurent explore la logique de dépolitisation à l'œuvre dans la régulation du risque nanotechnologique, fondée sur le recours aux standards et la technicisation de ce nouvel enjeu encore mal catégorisé (chapitre 16). L'introduction de standards, normes et recommandations élaborées à des échelles supranationales constitue autant de vecteurs de standardisation des marchés et des réglementations nationales.

De manière complémentaire, l'intérêt porté aux instruments fiscaux[113] rend compte des transformations de la relation entre gouvernants et gouvernés, ainsi que des enjeux que soulèvent l'allocation des ressources entre groupes sociaux et la régulation de certains domaines d'activités par le politique. Inversement, certaines formes d'instrumentation contribuent à la (re)politisation de problèmes publics, à travers l'activation de clivages et de conflits anciens et nouveaux[114] ou par la mobilisation de publics différenciés[115]. Benjamin Lemoine montre comment le recours aux instruments du marché

107. Lagroye, 2003, p. 360.
108. Lascoumes, 2003.
109. Burnham, 2001 ; Hood, 2010 ; Faucher-King et Le Galès, 2010.
110. Ogien, 2013 ; Bruno et Didier, 2013 ; Hibou, 2012.
111. Gaudin, 2009 ; Loughlin, 2007.
112. Borraz, 2008.
113. Bezès et Siné, 2011.
114. Baudot, 2011 ; Duchesne et Haegel, 2004.
115. Boussaguet, 2008 ; Zittoun, 2013.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Ecole Normale Supérieure - Paris - - 129.199.59.249 - 27/04/2020 10:20 - © Presses de Sciences Po

permet de discipliner les comportements et le recours à la dette, mais aussi de transformer les enjeux politiques de la dette transférée, politisée vers des publics différents (chapitre 12).

L'attention portée aux logiques de politisation-dépolitisation liées aux choix et à la combinaison d'instruments conduit aussi à réintégrer la dimension symbolique des instruments. On envisage alors les effets qu'ils peuvent induire par le développement de leur propre logique, indépendamment des intentions des promoteurs initiaux. Selon certains critiques, dans nos premiers travaux, nous aurions hypostasié la dimension matérielle, concrète des instruments, ainsi que les divers effets sociaux qu'ils généreraient. Ce faisant, nous aurions négligé la dimension symbolique, c'est-à-dire la production de significations et de symboles liés à l'exercice du pouvoir. Gouverner, c'est montrer que l'on mesure le social, c'est faire croire qu'on l'ordonne, c'est envoyer un message constant de volonté et de maîtrise. Dans cette perspective, la dimension performative des instruments serait largement aussi importante que celle de leur matérialité objective et de leurs productions. Plusieurs contributions mettent l'accent sur la dimension symbolique des instruments et de l'instrumentation. Thomas Aguilera montre dans quelle mesure les choix – entendus en termes de recours ou de non-recours – d'instrumentation comportent une forte dimension symbolique que l'on peut identifier à travers les effets performatifs (chapitre 14). Il met en garde contre les limites inhérentes à toute tentative de réification des effets propres aux instruments et déconnectés de leur contexte. Enfin, le texte de Sarah Gensburger (chapitre 11) rend compte des usages polysémiques de la « nouvelle journée de commémoration nationale ». À cette occasion, elle s'interroge sur les rapports entre mémoire et politique, et analyse le rôle de cet instrument en tant que mécanisme générateur d'une configuration sociale autonome.

Quelles implications en termes de stratégie de recherche ?

Depuis 2004, et dans le cadre de la mise à l'épreuve de notre cadre d'analyse (définitions, typologie, distinction entre instrument, technique et outil), nous avons été interpellés autant que confrontés

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Ecole Normale Supérieure - Paris - - 129.199.59.249 - 27/04/2020 10:20 - © Presses de Sciences Po

dans nos propres recherches aux implications empiriques et méthodologiques de l'entrée par les instruments. Où commencent et où s'arrêtent un instrument ? Dans quelle mesure s'agit-il d'une unité d'analyse pertinente des politiques publiques ?

Plusieurs pistes de travail nous sont apparues particulièrement fructueuses pour nos enquêtes, dans la mesure où nous souhaitions expliquer le lien entre instruments et dynamiques de l'action publique et ce, à différentes échelles et dans différents secteurs. La première a consisté à appréhender une politique à partir de ses instruments, avec une analyse longitudinale et systématique des instruments choisis et sélectionnés ; la seconde, à recourir à l'analyse comparée pour identifier d'éventuels effets propres, par-delà les différences observées d'un secteur à l'autre, d'un système politique à l'autre. En poussant jusqu'au bout la logique d'une analyse du développement des politiques publiques à partir de leurs instruments, nous avons clarifié les apports et les limites d'une approche centrée sur les instruments et la capacité explicative de cette unité d'analyse appliquée à des phénomènes observés empiriquement. En travaillant sur la notion d'instrument comme une catégorie opérante pour l'analyse de l'action publique, nous avons défendu l'idée selon laquelle elle générait à la fois des gains de connaissance et des éléments d'interprétation des transformations de l'action publique et des systèmes politiques. Nous assumons, bien sûr, le fait que cette problématisation minimise un peu les jeux d'acteurs et l'impact des représentations. Mais la diversité des approches développées dans la troisième partie de l'ouvrage montre aussi l'intérêt que peut avoir une analyse centrée sur un dispositif spécifique dont on s'attache à retracer la carrière et les mutations, ou sur un secteur d'action publique ou un type d'instrument donné afin de rendre compte de manière fine de ses usages par les acteurs.

L'accumulation de ces travaux nous conforte dans l'idée que cette entrée offre des perspectives fructueuses pour la compréhension des dynamiques de l'action publique et au-delà. La richesse des débats suscités nous conforte aussi dans le caractère toujours ouvert et propice à la controverse de cet agenda de recherche.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Ecole Normale Supérieure - Paris - - 129.199.59.249 - 27/04/2020 10:20 - © Presses de Sciences Po

Bibliographie

Principales publications du groupe Instruments de Sciences Po

Boy (Daniel), Brugidou (M.), Halpern (Charlotte) et Lascoumes (Pierre) (dir.) (2012), *Grenelle de l'environnement. Acteurs, discours, effets*, Paris, Armand Colin.

Bozonnet (Jean-Paul) et Halpern (Charlotte) (2013), « The Environmental Policy Assumption Revisited », *French Politics*, 11, p. 48-72.

Halpern (Charlotte) (2010), « The Politics of Environmental Policy Instruments », *West European Politics*, 33 (1), p. 39-57.

Halpern (Charlotte) (2011), « L'UE, vecteur d'innovation instrumentale ? Les logiques d'instrumentation de la politique française de l'environnement (1971-2006) », *Politique européenne*, 33, p. 89-117.

Halpern (Charlotte) (2013), « Revisiter les classiques pour mieux résister à l'intégration européenne : la transposition sélective des directives européennes sur les déchets », *Quaderni*, 80, p. 83-97.

Halpern (Charlotte) et Le Galès (Patrick) (2011), « Pas d'action publique autonome sans instruments propres », *Revue française de science politique*, 61 (1), p. 51-78.

Halpern (Charlotte) et Le Galès (Patrick) (2013), « Grandeur et décadence de la politique urbaine de l'Union européenne », *working papers* du programme « Cities are Back in Town », 4, Paris, Sciences Po, disponible sur : http://blogs.sciences-po.fr/recherche-villes/

Halpern (Charlotte), Jacquot (Sophie) et Le Galès (Patrick) (à paraître), « Mainstreaming, a Hero of Lost Cause? ».

Kassim (Hussein) et Le Galès (Patrick) (eds) (2010), « Governing the EU: A Policy Instruments Approach », *West European Politics*, numéro spécial, 33 (1), p. 1-170.

Lascoumes (Pierre) (2003), « Gouverner par les instruments, ou comment s'instrumente l'action publique ? », dans J. Lagroye, *La Politisation*, Paris, Belin.

Lascoumes (Pierre) (dir.) (2007a), « Dossier : Gouverner par les cartes », *Genèses*, 68.

Lascoumes (Pierre) (2007b), « Les instruments d'action publique, traceurs de changement, l'exemple de la politique française de lutte contre la pollution atmosphérique (1961-2006) », *Politiques et Sociétés*, 26 (2-3), p. 73-90.

Lascoumes (Pierre) (2008), « De l'art du détail militaire à la gouvernementalité... en passant par les disciplines », dans J.-C. Bourdin, F. Chauvaud, B. Geay et V. Estellon (dir.), *Michel Foucault. Savoirs,*

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Ecole Normale Supérieure - Paris - - 129.199.59.249 - 27/04/2020 10:20 - © Presses de Sciences Po

domination et sujet, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 121-130.

LASCOUMES (Pierre) et LE GALÈS (Patrick) (dir.) (2004), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po.

LASCOUMES (Pierre) et LE GALÈS (Patrick) (eds) (2007), « Special Issue: Understanding Public Policy through its Instruments », *Governance*, 20 (1), p. 1-144.

LASCOUMES (Pierre) et SIMARD (Louis) (2011), « Dossier : L'action publique au prisme de ses instruments », *Revue française de science politique*, 61 (1), p. 5-103.

LE GALÈS (Patrick) et KING (Desmond) (2012), « Dossier : Sociologie de l'État en recomposition », *Revue française de sociologie*, 52 (3), p. 453-602.

LE GALÈS (Patrick) et SCOTT (Alan) (2008), « Une révolution bureaucratique britannique », *Revue française de sociologie*, 49 (2), p. 301-330.

Références bibliographiques

AKRICH (Madeleine), CALLON (Michel) et LATOUR (Bruno) (2006), *Sociologie de la traduction. Les textes fondateurs*, Paris, Presses de l'école des Mines.

BALDWIN (Robert), CAVE (Michael) et LODGE (Martin) (eds) (2010), *The Oxford Handbook of Regulation*, Oxford, Oxford University Press.

BAUDOT (Pierre Yves) (2011), « L'incertitude des instruments : l'informatique administrative et le changement dans l'action publique (1966-1975) », *Revue française de science politique*, 61 (1), p. 79-103.

BAUMOL (William J.) et OATES (Wallace E.) (1995), *The Theory of Environmental Policy*, Cambridge et New York (N.Y.), Cambridge University Press [2e éd.].

BELLAMY (Richard) (ed.) (2011), « Symposium on Democracy and New Modes of Governance », *Government and Opposition*, 46 (1), p. 56-144.

BELORGEY (Nicolas) (2010), *L'Hôpital sous pression*, Paris, La Découverte.

BEZÈS (Philippe) (2007), « The Hidden Politics of Administrative Reform », *Governance*, 20 (1), p. 23-56.

BEZÈS (Philippe) et PIERRU (Frédéric) (2012), « État, administration et politiques publiques : les dé-liaisons dangereuses au miroir des sciences sociales nord-américaines », *Gouvernement et Action publique*, 2, p. 41-87.

BEZÈS (Philippe) et SINÉ (Alexandre) (dir.) (2011), *Gouverner par les finances publiques*, Paris, Presses de Sciences Po.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Ecole Normale Supérieure - Paris - - 129.199.59.249 - 27/04/2020 10:20 - © Presses de Sciences Po

BONGRAND (Philippe), GERVAIS (Julie) et PAYRE (Renaud) (dir.) (2012), « Dossier : Les savoirs de gouvernement, à la frontière entre administration et politique », *Gouvernement et Action publique*, 4, p. 7-137.

BORRAZ (Olivier) (2008), *Les Politiques du risque*, Paris, Presses de Sciences Po.

BORRAZ (Olivier) et GUIRAUDON (Virginie) (dir.) (2010), *Politiques publiques*, tome II : *Changer la société*, Paris, Presses de Sciences Po.

BORRÀS (Susana) et GREVE (Bent) (eds) (2004), « Special Issue: The Open Method of Coordination in the EU », *Journal of European Public Policy*, 11 (2), p. 181-348.

BÖRZEL (Tanya) (2009), « New Modes of Governance and Accession to the EU: The Paradox of Double Weakness », dans T.A. Börzel (ed.), *New Modes of Governance and Accession to the EU*, Houndmills, Palgrave Macmillan, p. 7-31.

BOUSSAGUET (Laurie) (2008), *La Pédophilie. Problème public*, Paris, Dalloz.

BOUSSAGUET (Laurie) et JACQUOT (Sophie) (2010), « Les nouveaux modes de gouvernance », dans R. Dehousse (dir.), *Politiques européennes*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 409-428.

BRUNO (Isabelle) et DIDIER (Emmanuel) (2013), *Benchmarking. L'État sous pression statistique*, Paris, La Découverte.

BURNHAM (Peter) (2001), « New Labour and the Politics of Depoliticization », *British Journal of Politics and International Relations*, 3 (2), p. 127-149.

CALLON (Michel) (2002), « Writing and (Re)writing Devices as Tools for Managing Complexity », dans J. Law et A. Mol (eds), *Complexities. Social Studies of Knowledge Practices*, Durham et Londres, Duke University Press, p. 191-217.

CALLON (Michel) (2008), « Economic Markets and the Rise of Interactive Agencements: From Prosthetic Agencies to "Habilitated" Agencies », dans T. Pinch et R. Swedberg (eds), *Living in a Material World. Economic Sociology Meets Science and Technology Studies*, Cambridge (Mass.), MIT Press, p. 29-56.

CALLON (Michel) et LATOUR (Bruno) (2006), « Le grand Léviathan s'apprivoise-t-il ? », dans M. Akrich, M. Callon et B. Latour (dir.), *Sociologie de la traduction. Textes fondateurs*, Paris, Presses de l'école des Mines, p. 11-32 [1re éd. 1981].

CALLON (Michel), MILLO (Yuval) et MUNIESA (Fabian) (eds) (2007), *Market Devices*, Oxford, Blackwell-*Sociological Review*.

CALISKAN (K.) et CALLON (Michel) (2009), « Economization, Part 1: Shifting Attention from the Economy towards Processes of Economization », *Economy and Society*, 38 (3), p. 369-398.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Ecole Normale Supérieure - Paris - - 129.199.59.249 - 27/04/2020 10:20 - © Presses de Sciences Po

CARPENTER (Daniel) (2010), *Reputation and Power. Organizational Image and Pharmaceutical Regulation at the FDA*, Princeton (N.J.), Princeton University Press.

CARROLL (Patrick) (2006), *Science, Culture, and Modern State Formation*, Berkeley (Calif.), University of California Press.

CARROLL (Patrick) (2009), « Articulating Theories of States and State Formation », *Journal of Historical Sociology*, 22 (4), p. 553-603.

CHIAPELLO (Ève) (2009), « La gestion comme technologie économique », dans P. Steiner et F. Vatin (dir.), *Traité de sociologie économique*, Paris, PUF, p. 325-365.

CHIAPELLO (Ève) (2013), « La critique des instruments de gestion comme critique du capitalisme », *dans* T. Heller, R. Huët et B. Vidaillet (dir.), *Communication et Organisation. Perspectives critiques*, Lille, Presses du Septentrion, p. 67-80.

CHIAPELLO (Ève) et GILBERT (Patrick) (2013), *Sociologie des outils de gestion. Introduction à l'analyse sociale de l'instrumentation de gestion*, Paris, La Découverte.

CHIAPELLO (Ève) et RAMIREZ (Carlos) (dir.) (2004), « Numéro thématique : Sociologie de la comptabilité », *Comptabilité-Contrôle-Audit*, 3-5, juin.

CINI (Michèle) et RHODES (Martin) (2007), « New Modes of Governance in the EU », *European Governance Papers* (Eurogov), N-07-01, disponible sur : http://www.connex-network.org/eurogov/

CUESTA (Christian) (2009), « Analyse de Sympa », disponible sur : http://www.auboutduweb.com/poolp/index.php?post/2008/06/12/SYMPA-systeme-de-repartition-des-moyens-a-la-performance-et-a-lactivite

DARDOT (Pierre) et LAVAL (Christian) (2009), *La Nouvelle Raison du monde. Essai sur la société néolibérale*, Paris, La Découverte.

DEAN (Mitchell) (2010), *Governmentality. Power and Rule in Modern Society*, Londres, Sage [2e éd.].

DEHOUSSE (Renaud) (dir.) (2004), *L'Europe sans Bruxelles ? Une analyse de la méthode ouverte de coordination*, Paris, L'Harmattan.

DESROSIÈRES (Alain) (2003), « Historiciser l'action publique : l'État, le marché et les statistiques », dans P. Laborier et D. Trom (dir.), *Historicités de l'action publique*, Paris, PUF-Curapp, p. 207-221.

DESROSIÈRES (Alain) (2008a), *L'Argument par les nombres*, tome I : *Pour une sociologie historique de la quantification*, Paris, Presses de l'école des Mines.

DESROSIÈRES (Alain) (2008b), *L'Argument par les nombres*, tome II : *Gouvernement par les nombres*, Paris, Presses de l'école des Mines.

DUDOUET (François Xavier), MERCIER (Delphine) et VION (Antoine) (2006), « Les politiques internationales de normalisation », *Revue française de science politique*, 56 (3), p. 367-392.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Ecole Normale Supérieure - Paris - - 129.199.59.249 - 27/04/2020 10:20 - © Presses de Sciences Po

DUCHESNE (Sophie) et HAEGEL (Florence) (2004), « La politisation des discussions, au croisement des logiques de spécialisation et de conflictualisation », *Revue française de science politique*, 54 (6), p. 877-907.

DURAN (Patrice) (2010), *Penser l'action publique*, Paris, LGDJ [2e éd.].

EBERWEIN (Wolf-Dieter) et SCHEMEIL (Yves) (dir.) (2010), *Normer le monde*, Paris, L'Harmattan.

ELIADIS (Pearl), HILL (Margaret M.) et HOWLETT (Michael) (eds) (2005), *Designing Government. From Instruments to Governance*, Montréal, McGill-Queen's University Press.

ESPELAND (Wendy) et SAUDER (Michael) (2007), « Rankings and Reactivity: How Public Measure Recreates Social Worlds », *American Journal of Sociology*, 113 (1), p. 1-40.

ESPELAND (Wendy) et STEVENS (Mitchell) (1998), « Commensuration as a Social Process », *Annual Review of Sociology*, 24, p. 313-343.

ESPELAND (Wendy) et STEVENS (Mitchell) (2008), « A Sociology of Quantification », *European Journal of Sociology*, 49, p. 401-436.

FAUCHER-KING (Florence) et LE GALÈS (Patrick) (2011), *L'Expérience New Labour (1997-2009)*, Paris, Presses de Sciences Po [2e éd.].

FOUCAULT (Michel) (1994a), « La gouvernementalité », cours « Sécurité, Territoire, Population » du Collège de France, *Dits et Écrits*, tome III, n° 239, p. 635-657.

FOUCAULT (Michel) (1994b), « Naissance de la bio politique », *Dits et Écrits*, tome III, n° 274, p. 818-821.

FOUCAULT (Michel) (1994c), « Le sujet et le pouvoir », *Dits et Écrits*, tome IV, n° 306, p. 240.

FOUILLEUX (Ève) (2013), « Normes transnationales de développement durable », *Gouvernement et Action publique*, 1, p. 93-118.

FOUROT (Aude-Claire) (2013), *L'Intégration des immigrants. Cinquante ans d'action publique locale*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.

GAMBETTA (Diego) (1998), « Concatenations of Mechanisms », dans P. Hedström et R. Swedberg (eds), *Social Mechanisms. An Analytical Approach to Social Theory*, Cambridge, Cambridge University Press.

GAUDIN (Jean-Pierre) (2007), *Gouverner par contrat*, Paris, Presses de Sciences Po [2e éd.].

GRANT (Wayne) (2010), « Policy Instruments in the Common Agricultural Policy », *West European Politics*, 33 (1), p. 22-38.

GRAZ (Jean-Christophe) et NÖLKE (Andreas) (eds) (2008), *Transnational Private Governance and its Limits*, Londres, Routledge.

HACKER (Jacob) et PIERSON (Paul) (2010), *Winner-Take-All Politics. How Washington Made the Rich Richer and Turned Its Back on the Middle Class*, New York (N.Y.), Simon and Schuster.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Ecole Normale Supérieure - Paris - - 129.199.59.249 - 27/04/2020 10:20 - © Presses de Sciences Po

HACKING (Ian) (2001), *Probability and Inductive Logic*, New York (N.Y.), Cambridge University Press.

HALPERN (Charlotte) (2008), « EU-Policy Instruments: To What Extent Are They EU-Specific ? », dans B. Kohler-Koch et F. Larat (eds), *Efficient and Democratic Governance in the EU*, Mannheim, Connex Report Series n° 9, p. 109-117.

HALPERN (Charlotte) (2013b), « Politiques publiques internationales. Penser le redéploiement des échelles de la régulation politique », dans D. Battistella (dir.), *Relations internationales. Bilans et perspectives*, Bruxelles, Ellipses, p. 357-376.

HASSENTEUFEL (Patrick) (2012), *Sociologie politique. L'action publique*, Paris, Armand Colin [2e éd.].

HATCHUEL (Armand) et WEIL (Bruno) (1992), *L'Expert et le Système. Gestion des savoirs et métamorphose des acteurs dans l'entreprise industrielle*, Paris, Economica.

HÉRITIER (Adrienne) et LEHMKUHL (Dirk) (2008), « Special Issue: The Shadow of Hierarchy and New Modes of Governance: Sectoral Governance and Democratic Government », *Journal of Public Policy*, 28 (1), p. 1-180.

HIBOU (Béatrice) (2012), *La Bureaucratisation du monde à l'ère néolibérale*, Paris, La Découverte.

HOLZINGER (Katharina), KNILL (Christoph) et SCHÄFER (Ansgar) (2006), « Rhetoric or Reality ? "New Governance" in EU Environmental Policy », *European Law Journal*, 12 (3), p. 403-420.

HOOD (Christopher) (1983), *Tools of Government*, Londres, Macmillan.

HOOD (Christopher) (2007), « Intellectual Obsolescence and Intellectual Makeovers: Reflections on the Tools of Government after Two Decades », *Governance*, 20 (1), p. 127-144.

HOOD (Christopher) (2010), *The Blame Game. Spin, Bureaucracy and Self-Preservation in Government*, Princeton (N.J.), Princeton University Press.

HOOD (Christopher) et MARGETTS (Helen) (2007), *The Tools of Government in the Digital Age*, Londres, Palgrave Macmillan.

HOOD (Christopher), 6 (Perry) et MARGETTS (Helen) (eds) (2012), *Paradoxes of Modernization. Unintended Consequences of Public Policy Reforms*, Oxford, Oxford University Press.

HOWLETT (Michael) (2009), « Governance Modes, Policy Regimes and Operational Plans: A Multi-Level Nested Model of Policy Instrument Choice and Policy Design », *Policy Sciences*, 42 (1), p. 73-89.

HOWLETT (Michael) et RAMESH (M.) (1993), « Patterns of Policy Instrument Choice: Policy Styles, Policy Learning and the Privatization Experience », *Review of Policy Research*, 12 (3), p. 3-24.

HOWLETT (Michael) et RAMESH (M.) (2006), « Globalization and the Choice of Governing Instruments: The Direct, Indirect and Opportunity

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Ecole Normale Supérieure - Paris - - 129.199.59.249 - 27/04/2020 10:20 - © Presses de Sciences Po

Effects of Internationalization », *International Public Management Journal*, 8 (3), p. 175-194.

HOWLETT (Michael) et RAMESH (M.) (2009), *Studying Public Policy*, New York (N.Y.), Oxford University Press.

IHL (Olivier), KALUSZYNSKI (Martine) et POLLET (Gilles) (2003), *Les Sciences de gouvernement*, Paris, Economica.

JASANOFF (Sheila) (ed.) (2004), *States of Knowledge. The Co-Production of Science and Social Order*, Londres, Routledge.

JEACLE (Ingrid) et CARTER (Chris) (2011), « In Tripadvisor We Trust: Rankings, Calculative Regime and Abstract Systems », *Accounting, Organization and Society*, 36, 2011, p. 293-309.

JOHN (Peter) (2011), *Making Policy Work*, Londres, Routledge.

JORDAN (Andrew), WURZEL (Rüdiger K.W.) et ZITO (Anthony) (eds) (2003), *New Instruments of Environmental Governance,* Londres, Frank Cass.

JORDAN (Andrew), WURZEL (Rüdiger K.W.) et ZITO (Anthony) (2005), « The Rise of "New" Policy Instruments in Comparative Perspective », *Political Studies*, 53, p. 477-449.

JORDAN (Andrew), WURZEL (Rüdiger K.W.) et ZITO (Anthony) (eds) (2013), *Environmental Governance in Europe. A Comparative Analysis of New Environmental Policy Instruments*, Cheltenham, Edward Elgar.

JORDAN (Andrew) et SCHOUT (Adrian) (2005), « Coordinated European Governance », *Public Administration*, 83 (1), p. 201-220.

JORDAN (Andrew) et SCHOUT (Adrian) (2006), *The Coordination of the European Union*, Oxford, Oxford University Press.

KALUSZYNSKI (Martine) et PAYRE (Renaud) (dir.) (2012), *Savoirs de gouvernement, Circulation, Traduction*, Paris, Economica.

KOHLER-KOCH (Beate) et LARAT (Fabrice) (eds) (2008), *Efficient and Democratic Governance in the EU*, Mannheim, Connex Report Series n° 9, p. 109-117.

LABORIER (Pascale), AUDREN (Frédéric), NAPOLI (Paolo) et VOGEL (Jacob) (dir.) (2011), *Les Sciences camérales, activités pratiques et histoire des dispositifs publics*, Paris, PUF-Curapp.

LAGROYE (Jacques) (dir.) (2003), *La Politisation*, Paris, Belin.

LAMONT (Michèle) (2012), « Toward a Comparative Sociology of Valuation and Evaluation », *Annual Review of Sociology*, 38, p. 201-221.

LATOUR (Bruno) (1993), *Petites Leçons de sociologie des sciences*, Paris, Seuil.

LECA (Jean) (2012), « L'État entre *politics*, *policies* et *polity*, ou peut-on sortir du triangle des Bermudes ? », *Gouvernement et Action publique*, 1, p. 59-82.

LINDER (Stephen) et PETERS (Guy) (1990), « The Design of Instruments for Public Policy », dans S. Nagel (ed.), *Policy Theory and Policy Evaluation*, New York (N.Y.), Greenwood Press, p. 103-119.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Ecole Normale Supérieure - Paris - - 129.199.59.249 - 27/04/2020 10:20 - © Presses de Sciences Po

LORDON (Frédéric) (2000), « La “création de valeur” comme rhétorique et comme pratique. Généalogie et sociologie de la “valeur actionnariale” », *Année de la régulation*, 4, p. 117-171.

LOUGHLIN (John) (2007), *Subnational Government. The French Experience*, New York (N.Y.), Palgrave Macmillan.

MAHONEY (James) et THELEN (Kathleen) (2009), *Explaining Institutional Change*, Cambridge, Cambridge University Press.

MAJONE (Giandomenico) (1996), *L'État-régulateur*, Paris, Montchrestien.

MAYNTZ (Renate) (1993), « Governing Failures and the Problem of Governability », dans J. Kooiman (ed.), *Modern Governance*, Londres, Sage.

MAYNTZ (Renate) (ed.) (2012), *Crisis and Control. Institutional Change in Financial Market Regulation*, Francfort-sur-le-Main, Campus.

MCADAM (Doug), TARROW (Sydney) et TILLY (Charles) (2001), « Comparisons, Mechanisms and Episodes », dans D. McAdam, S. Tarrow et C. Tilly, *Dynamics of Contention*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 72-89.

MORAN (Michael) (2003), *The British Regulatory State. High Modernism and Hyper Innovation*, Oxford, Oxford University Press.

MUNIESA (Fabian), MILLO (Yuval) et CALLON (Michel) (2007), « An Introduction to Market Devices », *The Sociological Review*, 55, p. 1-12.

NORMAND (Romuald) (2011), *Gouverner la réussite scolaire. Une arithmétique politique des inégalités*, Berne, Peter Lang-Presses de l'École normale supérieure.

OGIEN (Albert) (1995), *L'Esprit gestionnaire. Une analyse de l'air du temps*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales.

OGIEN (Albert) (2013), *Désacraliser le chiffre dans l'évaluation du secteur public*, Paris, QUAE, Coll. « Sciences en questions ».

PAGE (Ed) (2012), *Policy without Politicians. Bureaucratic Influence in Comparative Perspective*, Oxford, Oxford University Press.

PAYRE (Renaud) et POLLET (Gilles) (2013), *Socio-histoire de l'action publique*, Paris, La Découverte, Coll. « Repères ».

PESTRE (Dominique) (dir.) (2008), « Dossier: Sciences, Technologies, Savoirs en sociétés », *Science & Devenir de l'homme*, 57-58.

PETITEVILLE (Franck) (2010), *Le Multilatéralisme*, Paris, Montchrestien, Coll. « Clés ».

PORTER (Ted) (1986), *The Rise of Statistical Thinking (1820-1900)*, Princeton (N.J.), Princeton University Press.

PORTER (Ted) (1995), *Trust in Numbers*, Princeton (N.J.), Princeton University Press.

POWER (Michael) (2005), *La Société de l'audit. L'obsession du contrôle*, Paris, La Découverte.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Ecole Normale Supérieure - Paris - - 129.199.59.249 - 27/04/2020 10:20 - © Presses de Sciences Po

RADAELLI (Claudio) (2005), « Diffusion without Convergence: How Political Context Shapes the Adoption of Regulatory Impact Assessment », *Journal of European Public Policy*, 12 (5), p. 924-943.

RADAELLI (Claudio) et MEUWESE (Anne C.M.) (2009), « Better Regulation in Europe: Between Public Management and Regulatory Reform », *Public Administration*, 87 (3), p. 639-654.

RAVINET (Pauline) (2011), « La coordination européenne "à la bolognaise". Réflexions sur l'instrumentation de l'espace européen d'enseignement supérieur », *Revue française de science politique*, 61 (1), p. 23-49.

RIP (Arie) (2006), « A Co-Evolutionary Approach to Reflexive Governance – And Its Ironies », dans J.-P. Voß, D. Bauknecht et R. Kemp (eds), *Reflexive Governance for Sustainable Development*, Cheltenham, Edward Elgar, p. 82-101.

RIP (Arie) et SCHOT (Johan) (1996), « The Past and Future of Constructive Technology Assessment », *Technological Forecasting and Social Change*, 54, p. 251-268.

ROSE (Nikolas) et MILLER (Peter) (2007), *Governing the Present*, Cambridge, Cambridge, Polity Press.

SALAMON (Lester) (ed.) (2002), *The Tools of Government*, New York (N.Y.), Oxford University Press.

SALAMON (Lester) et LUND (Michael S.) (1989), *Beyond Privatization. The Tools of Government Action*, Washington (D.C.), The Urban Institute Press.

SAURUGGER (Sabine) (2010), « The Social Construction of the Participatory Turn: the Emergence of a Norm in the European Union », *European Journal of Political Research*, 49 (4), p. 471-495.

SAURUGGER (Sabine) et SUREL (Yves) (2006), « L'européanisation comme processus de transfert de politiques publiques », *Revue internationale de politique comparée*, 13 (2), p. 179-211.

SKOWRONEK (Steven) (1982), *Building a New American State*, Cambridge, Cambridge University Press.

TILLY (Charles) (1986), *The Contentious French*, Cambridge (Mass.), Belknap Press of Harvard University Press.

TIMMERMANS (Stefan) et EPSTEIN (Steven) (2010), « A World of Standards but not a Standard World: Towards a Sociology of Standards and Standardization », *Annual Review of Sociology*, 36, p. 69-89.

TREIB (Olivier), BÄHR (Holger) et FALKNER (Gerda) (2007), « Modes of Governance: Towards a Conceptual Clarification », *Journal of European Public Policy*, 14 (1), p. 1-20.

VAN DE VEN (Andrew), POLLEY (Douglas), GARUD (Raghu) et VENKATARAMAN (Sankaran) (2008), *The Innovation Journey*, New York (N.Y.), Oxford University Press.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Ecole Normale Supérieure - Paris - - 129.199.59.249 - 27/04/2020 10:20 - © Presses de Sciences Po

VARONE (Frédéric) (1998), *Le Choix des instruments des politiques publiques*, Berne, Haupt.

VARONE (Frédéric) (2000), « Le choix des instruments de l'action publique : analyse comparée des politiques énergétiques en Europe et Amérique du Nord », *Revue internationale de politique comparée*, 7 (1), p. 167-201.

VARONE (Frédéric) (2001), « Les instruments de la politique énergétique : analyse comparée du Canada et des États-Unis », *Revue canadienne de science politique*, 34 (1), p. 3-28.

VAUGHAN-WHITEHEAD (Daniel) (2012), *Fair Wages. Strengthening Corporate Social Responsibility*, Cheltenham, Edward Elgar.

VOß (Jan-Peter) (2007), « Innovation Processes in Governance: The Development of "Emissions Trading" as a New Policy Instrument », *Science and Public Policy*, 34 (5), p. 329-343.

VOß (Jan-Peter) (2010), « Innovation of Governance: the Case of Emissions Trading », dans M.J. Arentsen, W. Rossum et A.E. Steenge (eds), *Governance of Innovation. Firms, Clusters and Institutions in a Changing Setting*, Cheltenham, Edward Elgar, p. 125-148.

VOß (Jan-Peter) et BORNEMANN (Basil) (2011), « Politics of Reflexive Governance. Challenges for Designing Adaptive Management and Transition Management », *Ecology & Society*, 16 (2).

VOß (Jan-Peter), SMITH (Adrian) et GRIN (John) (eds) (2009), « Special Issue: Designing Long-Term Policy », *Policy Sciences*, 42 (4), p. 275-427.

WEITZMAN (Michael) (1974), « Prices vs. Quantities », *Review of Economic Studies*, 41 (4), p. 477-491.

YOUNG (Oran R.) (1996), « Institutional Linkages in International Society: Polar Perspectives », *Global Governance*, 2, p. 1-24.

ZITTOUN (Philippe) (2009), *Des indicateurs pour gouverner. Boussoles ou miroirs déformants*, Paris, PUCA, Coll. « Recherches », n° 196.

ZITTOUN (Philippe) (2013), *La Fabrique politique des politiques publiques*, Paris, Presses de sciences Po.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Ecole Normale Supérieure - Paris - - 129.199.59.249 - 27/04/2020 10:20 - © Presses de Sciences Po

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Ecole Normale Supérieure - Paris - - 129.199.59.249 - 27/04/2020 10:20 - © Presses de Sciences Po